



Président : M. Imre HOLLAI (Hongrie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. Mme FLESCH (Luxembourg) : Monsieur le Président, avant d'aborder l'analyse proprement dite de la situation internationale, qui cette année encore ne peut être décrite que comme étant critique, dangereuse et explosive, je ne voudrais pas manquer de me joindre à mes collègues et de vous exprimer mes sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de cette session. Votre réputation de diplomate chevronné, votre expérience acquise au cours d'une longue et brillante carrière, votre profonde connaissance des rouages de l'Organisation vous permettront, j'en suis convaincue, de mener les travaux de l'Assemblée générale avec toute la compétence nécessaire en ces temps difficiles.

2. Je voudrais aussi profiter de cette occasion pour exprimer des remerciements très sincères à d'autres personnalités exceptionnelles. D'abord à M. Kittani, président de la trente-sixième session, pour la maîtrise et la ténacité avec lesquelles il a assumé sa lourde tâche.

3. Mes remerciements vont aussi à M. Waldheim qui pendant 10 ans a veillé, à la tête du Secrétariat, au bon fonctionnement de l'Organisation. Son dévouement inlassable et le doigté hors pair avec lesquels il s'est acquitté de son devoir méritent notre appréciation.

4. Enfin, je me tourne vers le Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, qui, depuis qu'il a assumé ses fonctions, a brillamment réussi à nous convaincre tous de ses qualités exceptionnelles et de son dévouement inlassable au service de l'Organisation. Je voudrais lui réitérer l'assurance d'une coopération franche et constructive du Gouvernement et du peuple luxembourgeois.

5. L'Assemblée générale nous offre chaque année l'occasion de faire le bilan de la situation dans le monde. Le représentant du Danemark, parlant au nom des 10 Etats membres de la Communauté européenne, a développé à la 8^e séance les vues de la Communauté sur la situation dans le monde. Il va de soi que nous souscrivons entièrement à ses déclarations de sorte que je pourrai me limiter à insister sur quelques problèmes qui nous tiennent particulièrement à cœur.

6. A nos yeux, la situation mondiale a évolué vers le pire depuis l'année dernière. Les équilibres fondamentaux qui ont dominé notre planète depuis la seconde guerre mondiale se détériorent; la crise éco-

nomique la plus dure de l'après-guerre ne finit pas de nous accabler; les foyers de conflit n'arrêtent pas de se multiplier. C'est ainsi que les relations Est-Ouest, qui sont promordiales pour la détermination de la conjoncture politique du moment, n'arrêtent pas de se dégrader depuis plusieurs années. Les événements en Pologne, surtout depuis décembre dernier, ont dangereusement ajouté à cette tension, de sorte que le processus de détente entre l'Est et l'Ouest, si prometteur il n'y a pas longtemps encore, a subi des contrecoups sérieux.

7. A nos yeux, la détente ne saurait être qu'une et indivisible. Notre position en cette matière est claire et conforme aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et dans l'Acte final d'Helsinki¹. Ces deux documents garantissent entre autres le droit de chaque peuple de choisir et de développer librement son système politique, social, économique et culturel, ainsi que de déterminer ses propres lois et règlements. Logiquement, le document d'Helsinki fait dès lors mention de la nécessité pour chaque Etat de s'abstenir de toute intervention directe ou indirecte dans les affaires intérieures ou extérieures relevant de la compétence nationale d'un autre Etat, quelles que soient par ailleurs leurs relations mutuelles.

8. Je n'ai pas besoin de souligner ici que tous les pays de l'Europe orientale ont solennellement souscrit aux 10 principes de l'Acte final. Or, les événements de Pologne sont en contradiction manifeste avec ces principes. Il en est de même de l'invasion soviétique en Afghanistan. De telles infractions flagrantes n'ont en rien servi le processus appelé à affermir la confiance réciproque. Il n'est pas étonnant dès lors que les relations Est-Ouest en aient été sérieusement affectées.

9. Le retour au dialogue entre toutes les composantes de la société polonaise et le respect du droit à l'autodétermination des peuples concernés sont primordiaux pour le rétablissement d'un climat de détente véritable et durable.

10. Pour notre part, nous restons fidèlement attachés à l'idée d'une telle détente véritable et à l'amélioration du climat de confiance entre l'Est et l'Ouest. Espérons que dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, il sera possible d'aboutir à un accord sur un texte équilibré et garantissant des progrès réels dans tous les domaines lorsque la session d'évaluation de la Conférence reprendra ses travaux à Madrid en novembre prochain.

11. Devant les lenteurs du processus de désarmement, la convocation d'une conférence sur le désarmement en Europe, dans des conditions qui permettent d'aboutir à des résultats tangibles, nous paraît plus que jamais indispensable. La concentration de systèmes d'armements sur le vieux continent, de loin

la plus élevée dans le monde, a en effet atteint des proportions inacceptables.

12. Face au résultat décevant de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, nous pensons qu'une approche régionale — avec un nombre plus réduit d'acteurs — des problèmes de la réduction des armements pourrait se révéler plus réaliste et offrir de meilleures chances d'aboutir à des résultats concrets. Ceci ne veut pas dire que nous sommes opposés à la poursuite des efforts sur le plan mondial, bien au contraire. L'Organisation des Nations Unies devrait en effet être à même de jouer un rôle plus important dans ce processus que cela n'a été possible jusqu'ici. Malheureusement, la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, en laquelle tant d'espoirs avaient été placés par des millions de citoyens de bonne foi de toutes les parties du globe n'a pas permis d'engendrer un optimisme justifié à cet égard.

13. Cette session extraordinaire de l'Assemblée a cependant eu le mérite d'avoir produit un impact considérable sur l'opinion publique et d'avoir déclenché un processus de prise de conscience dont les effets ne se feront probablement sentir qu'à moyen ou long terme. Espérons que le phénomène nouveau que constitue le mouvement pacifiste — qu'il puisse s'exprimer librement, bien qu'on tente de l'en empêcher — parviendra à exercer partout dans le monde la pression morale nécessaire pour faire avancer le dossier du désarmement, si vital pour l'avenir de l'humanité.

14. Les puissances nucléaires ont des responsabilités spéciales dans le domaine du désarmement. Je voudrais saisir cette occasion pour dire combien d'importance nous attachons à ce que les négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur les armes nucléaires de portée intermédiaire donnent rapidement des résultats tangibles. Nous, les Européens, sommes en effet les premiers concernés par ce type d'armement et l'aboutissement de ces négociations revêt pour nous un intérêt primordial.

15. Nous souhaitons aussi que les négociations entamées cet été entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la réduction des armes stratégiques puissent engendrer des résultats dans des délais raisonnables et nous sommes confiants que les propositions de l'Ouest présentées dans le cadre des entretiens de Vienne sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements et autres mesures connexes en Europe centrale permettent une réduction progressive des forces militaires en présence.

16. Si le désarmement est un des problèmes clefs des relations Est-Ouest, il n'est pas pour autant absent dans les relations Nord-Sud. Dans ce contexte, le problème se pose principalement en termes d'armement conventionnel et en termes de charge financière disproportionnée que la course aux armements fait peser sur les budgets lourdement grevés de la plupart des pays en développement.

17. Cependant, le problème prédominant dans les relations Nord-Sud est sans aucun doute le problème économique. La crise économique la plus dure et la plus longue de l'après-guerre a eu un effet particulièrement néfaste sur les pays en développement et parmi eux, avant tout, sur les pays les moins avancés. Cette

crise, à mon avis, est le principal responsable du fait qu'il n'ait pas été possible jusqu'à présent, malgré de longues et laborieuses négociations, d'ouvrir les négociations globales en vue d'instaurer un nouvel ordre économique international.

18. Le Luxembourg a toujours été et reste favorable à l'ouverture des négociations globales. Si je considère le temps mis à négocier rien que sur la procédure et sur l'ordre du jour, sans par ailleurs aboutir à un résultat acceptable pour tous, il se pourrait très bien que la présente session soit notre dernière chance. Si nous ne réussissons pas à faire démarrer le processus maintenant, cette entreprise ambitieuse et grandiose risque de rester lettre morte. Avons-nous été trop ambitieux dans nos objectifs en voulant attaquer tous les problèmes en même temps ? Est-ce qu'une entreprise de cette dimension peut être viable par les temps de crise qui courent ? Y a-t-il des solutions de rechange, peut-être moins ambitieuses, mais plus réalistes, et qui offrent de meilleures chances de succès ? Voilà autant de questions qui demandent une réponse au cours de la présente session.

19. On me permettra de remarquer à cet égard que si jamais nos espoirs devaient être déçus et si les négociations globales ne parvenaient pas à démarrer — ce que nous ne souhaitons pas — nous ne devrions certes pas nous attacher trop rigidement à des concepts somme toute théoriques, mais peut-être essayer d'attaquer les problèmes par un autre angle, moins ambitieux mais plus concret.

20. Ce qui est important, c'est que nous réussissions à continuer le dialogue et que nous persistions à rechercher une solution, qu'elle soit globale ou qu'elle consiste en plusieurs étapes partielles. Ne perdons pas de vue que c'est le principe de l'interdépendance qui nous le commande, interdépendance qui, dans un monde de plus en plus complexe, s'accroît chaque jour davantage.

21. Malheureusement, les difficultés économiques de l'époque inspirent plutôt des réflexes nationalistes, des réflexes de repli sur nous-mêmes. Le spectre du protectionnisme commence à se dresser à nouveau à l'horizon. Aurons-nous si vite oublié que la cause principale de l'essor sans pareil de l'économie mondiale après la seconde guerre mondiale a été l'adhésion résolue aux principes du libre-échange des marchandises et des services ?

22. L'expérience nous a appris que le protectionnisme a pour effet inévitable une limitation de la croissance, voire même une réduction du volume du commerce mondial, qui se traduit par des répercussions particulièrement néfastes pour les petits et les faibles, ce qui n'exclut pas que les pays dont l'économie est proche de l'autarcie, qui sont certes moins affectés, n'échappent pas pour autant aux conséquences d'une économie mondiale en régression.

23. Mon pays, de par ses dimensions, particulièrement conscient de sa dépendance et de l'interdépendance en général, a toujours été spécialement attaché à la libre circulation des marchandises et des services. C'est pourquoi je voudrais profiter de cette occasion pour insister sur la nécessité de ne pas succomber aux tentations protectionnistes, peut-être séduisantes dans le court terme, mais qui, de par l'escalade de contre-mesures qu'elles entraînent inmanquablement

auprès d'autres partenaires commerciaux, se soldent en fin de compte par un bilan négatif pour tous.

24. Qu'il me soit aussi permis de dire un mot sur la faim dans le monde. Cette question, la plus urgente de toutes, devrait avoir une priorité absolue. Il est en effet tout simplement inacceptable que, dans certaines parties du monde, la malnutrition fasse ses ravages alors qu'ailleurs les excédents de la production alimentaire sont mal utilisés, voire même détruits afin de maintenir un niveau de prix acceptable pour les producteurs. Le droit de se nourrir décemment est un des droits de l'homme les plus fondamentaux, sinon même le plus fondamental, et devrait être garanti à tous.

25. L'Organisation des Nations Unies et ses services spécialisés ont certes fourni une assistance particulièrement précieuse dans tous les domaines où la faim menace, mais force est de constater que le problème est loin d'être résolu. Peut-être mettons-nous trop l'accent sur l'aide alimentaire proprement dite, c'est-à-dire la fourniture pure et simple de denrées, alors qu'il est certainement plus efficace de donner aux populations concernées les moyens qui leur permettent de subvenir elles-mêmes à leurs besoins.

26. Après ces quelques considérations autour des problèmes Est-Ouest et Nord-Sud, je voudrais maintenant passer en revue les principaux foyers de tension dans le monde. Malheureusement, il faut constater que le nombre de conflits a plutôt tendance à s'accroître depuis l'année dernière. En effet, aux foyers de tension qu'on pourrait qualifier, hélas, de "traditionnels", est venu s'ajouter début avril un nouveau conflit armé dans l'Atlantique Sud. A cette occasion, c'est un des partenaires de mon pays au sein de la Communauté européenne qui est devenu la victime de graves violations de principes de la Charte aussi fondamentaux que le non-recours à la force et le règlement pacifique des différends.

27. Mon pays, lui-même victime à maintes reprises d'annexions et d'occupations de la part de puissances étrangères, ne saurait jamais approuver ni le recours à la force ni la violation du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes.

28. Quant au Moyen-Orient, la situation n'a cessé de se dégrader depuis la dernière session de l'Assemblée générale. La gravité ainsi que les dangers inhérents à la crise qui ne cesse de secouer cette région du monde depuis la fin de la seconde guerre mondiale ont été soulignés par les innombrables réunions du Conseil de sécurité ainsi qu'à la septième session extraordinaire d'urgence, lorsque l'Assemblée s'est réunie pour examiner ce problème à trois reprises.

29. Les événements tragiques qui se sont précipités à une cadence infernale au Liban depuis son invasion, début juin, par Israël, ont culminé, il y a une dizaine de jours, dans l'horreur avec le massacre dont plus de 1 000 Palestiniens civils ont été les victimes dans deux camps de réfugiés à Beyrouth. Cet acte criminel et irresponsable, tout comme celui qui a frappé le président élu Béchir Gemayel, ne peut que rencontrer notre réprobation. Comme ses partenaires de la Communauté européenne, le Luxembourg est convaincu, par ailleurs, que l'avenir de l'Etat libanais ne saurait être assuré que si toutes les troupes qui occupent actuellement le pays, qu'il s'agisse de celles

d'Israël ou de la République arabe syrienne, se retirent aussi rapidement que possible.

30. Pour ce qui est de la négociation d'une paix globale pour la région, les événements récents au Liban ont démontré, s'il en était besoin, la nécessité inéluctable d'y associer toutes les parties, donc également l'Organisation de libération de la Palestine [OLP]. Les principes qui devront guider ces négociations sont, plus que jamais, la sécurité de tous les Etats dans la région, y inclus le droit d'Israël à l'existence, la justice pour tous les peuples, y inclus le droit des Palestiniens à l'autodétermination, avec tout ce que cela implique et, enfin, la reconnaissance mutuelle de toutes les parties concernées.

31. Je ne voudrais pas manquer de saluer à cette tribune les nouvelles propositions américaines annoncées par le président Reagan, le 1^{er} septembre, ainsi que la résolution que les chefs d'Etat et de gouvernement arabes ont adoptée à l'unanimité, le 9 septembre, à Fez, à l'issue de la douzième Conférence arabe au sommet [voir A/37/696]. Les différentes idées, aussi bien américaines qu'arabes, pourraient favoriser des progrès concrets dans la recherche de cette paix juste et durable à laquelle les peuples du Moyen-Orient aspirent depuis si longtemps; une condition préalable est cependant l'établissement d'un climat de confiance qui fait encore actuellement défaut.

32. Un autre conflit dangereux et explosif, dont on parle cependant trop peu à cette tribune, sévit au Moyen-Orient. Je parle, bien sûr, de cette guerre particulièrement sanglante qui oppose depuis deux ans maintenant l'Iran et l'Iraq et qui s'est soldée par des dommages et un nombre de victimes particulièrement élevés. Voilà un autre facteur dangereusement déstabilisateur de cette région si durement mise à l'épreuve qu'est le Moyen-Orient. Il serait temps que la raison l'emporte sur le fanatisme et qu'une solution négociée puisse mettre fin à ce bain de sang.

33. En Asie, deux conflits graves, et qui tendent à durer, continuent à nous préoccuper. Dans ces deux conflits, la responsabilité principale incombe à une superpuissance, qu'elle se soit rendue coupable d'intervention directe, comme en Afghanistan, ou d'une intervention par personne interposée, comme au Kampuchea.

34. L'occupation de l'Afghanistan par les troupes soviétiques, en violation flagrante des principes fondamentaux de la Charte, en est maintenant à la troisième année, malgré les protestations véhémentes de tous les peuples épris de justice et en dépit de la résistance courageuse du peuple afghan. Nous réitérons notre profond attachement au droit du peuple afghan à l'autodétermination et à son droit de retourner à son ancien statut de neutralité et de non-alignement, moyennant des garanties internationales.

35. Au Kampuchea, sous prétexte d'éliminer un régime inhumain et génocide, le Viet Nam a imposé un gouvernement fantoche qu'il essaie de consacrer sur le plan juridique. Sans vouloir en rien acquiescer aux politiques barbares du gouvernement Pol Pot, nous n'en restons pas moins convaincus que l'invasion par le Viet Nam est en contradiction avec les principes du droit international. Nous ne consentirons jamais à la notion qu'il incombe à un voisin plus puissant de

juger du bonheur d'une autre nation. Nous pensons qu'il est grand temps que le peuple kampuchéen, après tant de souffrances, ait enfin l'occasion de prendre en main sa propre destinée, et nous saluons la formation d'un gouvernement de coalition comme un pas important dans cette direction.

36. L'Amérique centrale n'arrête pas de connaître des tensions dangereuses. Bien qu'il y ait eu des progrès dans certains pays, la situation continue d'être instable, et les populations qui cohabitent dans la région sont loin d'avoir trouvé un mode de coexistence qui leur permette de vivre dans la paix et la sécurité. Des propositions intéressantes ont été avancées par certains pays, et nous osons espérer qu'elles puissent contribuer à diminuer les tensions dans un proche avenir.

37. En Afrique, de nombreux conflits subsistent, que ce soit en Somalie, au Tchad ou encore dans le sud de ce continent. Disons tout de suite que le problème douloureux de l'*apartheid* en Afrique du Sud n'est pas près de connaître une solution acceptable. Nous condamnons cette atteinte ignoble à la dignité de la personne humaine, et nous restons convaincus qu'il est impératif d'abandonner cette politique de discrimination raciale si on veut éviter une dangereuse escalade de violence dans le sud du continent africain.

38. Terminons toutefois sur une note quelque peu plus optimiste pour cette partie du monde : le conflit de la Namibie semble en effet proche d'une solution. Nous osons espérer qu'il sera bientôt possible d'éliminer les derniers obstacles qui subsistent, afin de permettre au peuple namibien de prendre sa destinée en ses propres mains.

39. A ce sujet, je tiens à souligner les mérites de tous ceux qui ont joué un rôle constructif dans la solution de ce problème, que ce soit le groupe des cinq Etats occidentaux ou les Etats de première ligne, et je souhaiterais que d'autres puissent s'inspirer de ce modèle, qui prouve une fois de plus que si des personnes se mettent autour d'une table de négociation, avec la ferme intention de réussir, même les problèmes les plus ardues peuvent trouver une solution acceptable pour tous.

40. Le tableau que je viens de brosser de la situation internationale se caractérise surtout par des couleurs sombres. Plutôt que de nous décourager et de verser dans le pessimisme, nous devrions considérer cette âpre réalité comme un nouveau défi et redoubler d'efforts pour renverser la vapeur.

41. L'Organisation, du moins si nous nous en tenons à la Charte, est un précieux outil à cet égard. Mais il faut nous servir de cet instrument avec délicatesse et doigté si nous voulons qu'il fonctionne selon les intentions de ses fondateurs. Ainsi, nous devons nous garder d'en abuser et de l'utiliser de manière inadéquate, que ce soit pour des raisons de propagande ou de perspective de succès politique dans le court terme. En particulier, nous devons veiller à ce que chaque organe puisse fonctionner d'une manière conforme à sa vocation et aux principes ancrés dans la Charte.

42. Gardons-nous de saisir les organes de l'Organisation de problèmes pour lesquels ils manquent de compétence. Le seul résultat serait une profusion de

textes dont l'impact serait inversement proportionnel à leur nombre. Ceci n'amènerait que faux espoirs, suivis de désaffection de la part d'une opinion déjà lasse du peu de succès de l'ONU dans certains problèmes concrets, dramatiques et facilement identifiables.

43. Ces quelques considérations rejoignent au fond l'analyse de la situation faite par le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/37/1]. Ce rapport, sans complaisance, analyse certaines faiblesses de l'Organisation, mais s'adresse surtout aux gouvernements — c'est-à-dire à nous — pour nous inviter à dépasser les expédients politiques et à court terme, et à redécouvrir les objectifs réels de l'Organisation des Nations Unies.

44. Il n'en reste pas moins que l'universalité de l'Organisation est un acquis unique en ce qu'elle permet un dialogue permanent entre tous. C'est à nous qu'il appartient de préserver cet acquis et d'en développer toutes les potentialités afin que l'Organisation, conformément au paragraphe 4 de l'Article 1 de la Charte, soit "un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers [des] fins communes" et qu'elle le reste pour les générations futures.

45. M. ANDREI (Roumanie) : Monsieur le Président, il m'est particulièrement agréable de vous adresser de chaleureuses félicitations et les meilleurs vœux de plein succès à l'occasion de votre élection à la haute fonction de président de la trente-septième session de l'Assemblée générale.

46. Je voudrais aussi saisir l'occasion pour exprimer l'appréciation du Gouvernement roumain à l'égard de l'activité déployée par le Secrétaire général et l'assurer que tout notre appui lui est acquis dans l'accomplissement du mandat de grande responsabilité qui lui a été confié.

47. L'Assemblée générale est appelée à se pencher, à la présente session, sur des problèmes particulièrement graves et sur des questions d'une importance vitale pour la cause de la paix et de la coopération internationale, de l'indépendance et du progrès de tous les peuples.

48. La vie internationale est parvenue à une tension extrême. Des combats font rage dans maintes zones du globe. On voit s'intensifier la politique impérialiste de domination, des sphères d'influence, de violation du droit sacré des nations à la liberté et à la souveraineté. La course aux armements, en premier lieu nucléaires, se poursuit à une allure sans précédent et le risque s'accroît de voir éclater une guerre nucléaire, qui mettrait en péril l'existence même de la civilisation humaine. La crise économique mondiale s'accroît et les écarts entre pays développés et pays en développement ne cessent de s'approfondir. La contradiction entre pays riches et pays pauvres ne fait que s'aiguïser et s'amplifier, et devient de plus en plus une contradiction fondamentale de notre époque.

49. D'autre part, on voit se manifester avec une vigueur grandissante, dans la vie internationale, la volonté des peuples de mettre un terme à la politique impérialiste de force et de diktat, de stopper la course aux armements et de passer au désarmement et, en premier lieu, au désarmement nucléaire. Jamais auparavant l'aspiration des milliards d'êtres humains

du monde entier de mener une vie digne, libre et indépendante, de vivre et de coopérer en paix et en bonne entente n'a été aussi manifeste et n'a acquis une telle ampleur. Jamais auparavant ne s'est élevée avec tant de véhémence la protestation de l'opinion publique mondiale contre la course aux armements, contre les actes d'agression et d'ingérence, contre l'iniquité et l'inégalité entre les Etats et, en particulier, contre la guerre, qui est en somme la manière la plus aberrante de trancher les problèmes internationaux en litige. Cette prise de conscience par les peuples, leur refus d'accepter passivement une politique étrangère qui porte de multiples préjudices à leurs intérêts, l'énergie avec laquelle ils réclament leur droit à la vie, à la liberté, à la paix et au progrès constituent un trait positif remarquable, une source d'optimisme et d'espoir de voir poindre l'aube d'un avenir meilleur, d'un monde plus juste et plus raisonnable.

50. La solution, dans l'intérêt des peuples, de l'ensemble des problèmes qui constituent un lourd fardeau pour la vie internationale et qui ont provoqué une grave tension dans les rapports entre les Etats exige de la part des gouvernements et de tous les peuples qu'ils unissent leurs forces et coopèrent plus étroitement pour arrêter le cours dangereux des événements, pour résoudre par la voie politique les états de guerre et de tension et pour reprendre et raffermir la politique de détente et de coopération, d'indépendance et de paix.

51. Pour les chefs d'Etat et de gouvernement, pour les hommes politiques de toutes orientations, le suprême devoir de conscience est de s'identifier aux aspirations vitales de leurs peuples et du monde entier, de consacrer leur énergie à les servir, de devenir les interprètes fidèles et actifs des idéaux pacifiques de l'humanité et de s'affirmer comme des promoteurs dynamiques de leur réalisation. Telle est la plus haute raison qui doit guider la mission de l'homme politique et de l'homme d'Etat, telle est aussi sa chance de marquer du sceau de sa personnalité les destinées de son époque, d'entrer dans l'histoire de ces temps si mouvementés comme une figure lumineuse de l'humanisme et du progrès.

52. C'est dans l'esprit de ces exigences suprêmes du monde contemporain que la Roumanie et le président Nicolae Ceaușescu agissent avec persévérance pour l'assainissement du climat international, pour la solution politique, dans l'intérêt de tous les peuples, des grands problèmes qui confrontent l'humanité, pour asseoir les rapports entre les Etats sur des principes nouveaux, démocratiques et équitables. Les fréquents contacts et entretiens du chef de l'Etat roumain avec les dirigeants d'autres pays, avec des hommes politiques de tous les horizons et toute l'activité extérieure de la Roumanie sont constamment dirigés vers la coopération et la bonne entente entre les Etats, vers la conjonction des efforts de toutes les nations en vue d'éliminer complètement la force des rapports interétatiques, de défendre la liberté et l'indépendance des peuples, le droit fondamental des hommes et des nations à vivre en paix dans un monde de coopération et de compréhension, sans armes et sans guerres.

53. Le cours des événements démontre à l'évidence qu'à l'origine des phénomènes qui ont engendré et entretiennent le présent état de tension dans le monde

et ses manifestations dans divers domaines de la vie internationale, se trouve invariablement la politique anachronique d'emploi ou de menace de la force, de domination et de diktat, du droit du plus fort. Le recours à la force constitue la source des foyers de tension et de conflit, de toutes actions qui méconnaissent les droits légitimes des autres peuples, l'indépendance et la souveraineté des Etats. C'est l'un des principaux facteurs de confrontation et d'affrontement armés, l'un des ressorts primordiaux de l'intensification de la course aux armements et l'un des principaux obstacles sur la voie du progrès économique et social et de l'avènement d'un nouvel ordre économique mondial.

54. Résoudre les grands problèmes de l'humanité, éteindre les foyers de guerre existants et prévenir l'apparition de nouveaux conflits exige par conséquent une action ferme pour éliminer de la vie internationale le recours à la force et à la menace de la force, pour instaurer un nouveau système de relations entre les Etats. Toute stratégie dans l'approche des problèmes actuels, dans la lutte pour l'édification de la paix, pour un nouvel ordre politique et économique international, doit être fondée sur l'impératif du renoncement complet à l'emploi ou à la menace de la force.

55. En ce qui concerne la Roumanie, le rejet catégorique de la politique de force dans la solution des problèmes internationaux a de profondes racines dans les traditions du peuple roumain. Le grand diplomate roumain Nicolae Titulescu, ministre des affaires étrangères de la Roumanie pendant l'entre-deux-guerres, et dont le centenaire est célébré cette année dans beaucoup de pays, disait que "La guerre ne représente jamais, mais vraiment jamais la solution d'un conflit". La même conviction le poussait à demander instamment que "la force du droit" remplace "le droit de la force".

56. Aujourd'hui plus que jamais l'emploi de la force est une arme à double tranchant. Sans parler des pertes humaines et des dommages matériels qu'elle provoque, de l'opprobre de l'opinion publique mondiale qu'elle suscite, de la vigueur avec laquelle les peuples se solidarisent avec les victimes des agressions, les résultats mêmes des actes de force se retournent contre ceux qui les ont perpétrés. Tant il est vrai qu'aucun peuple n'accepte plus de se laisser opprimer et que la politique extérieure brutale d'un Etat et sa violation des normes du droit international et de la Charte des Nations Unies finissent par se retourner contre sa propre nation. C'est dire que le dicton selon lequel ne saurait être libre un peuple qui opprime d'autres peuples reste toujours, et en toute circonstance, aussi valable.

57. Aujourd'hui, dans une période de profondes transformations révolutionnaires, d'amples mutations et de refontes du rapport de forces à l'échelle mondiale, d'établissement d'un nouvel équilibre entre différents Etats et groupements d'Etats, le nouveau système des relations internationales doit se baser sur les principes de l'égalité, du respect de l'indépendance et de la souveraineté nationale, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres peuples, du règlement par des moyens exclusivement pacifiques de tous les problèmes et différends internationaux. C'est notre ferme conviction qu'il n'y a

point de problèmes, si compliqués qu'ils soient, qui ne puissent être réglés par des voies pacifiques, par des négociations, si l'on part du respect du droit qu'à chaque peuple de se développer en toute liberté et indépendance, conformément aux intérêts généraux de la paix et de la sécurité mondiales. Aussi le Gouvernement roumain se prononce-t-il pour résoudre tous les problèmes litigieux et les états de tension et de conflit entre les Etats uniquement par des voies politiques et par des négociations, pour exclure d'une manière absolue la politique de force et d'ingérence, pour que les Etats concernés essaient d'étouffer dans l'œuf tous les états conflictuels, afin d'éviter de nouveaux affrontements militaires de nature à accroître les menaces à la paix et à la sécurité mondiales, et il agit fermement en ce sens. Si difficiles et laborieux que soient les pourparlers, comme le soulignait récemment le président Ceaușescu, "il faut suivre cette voie et rien que cette voie dans la solution des problèmes, en renonçant complètement aux solutions militaires, aux actions de force qui entraînent toujours la destruction de biens matériels et de vies humaines, causant de grandes pertes et souffrances aux peuples".

58. Le talent et le génie des hommes d'Etat dans ce domaine peuvent et doivent se manifester à la table des négociations, dans l'analyse subtile et rationnelle des voies permettant d'éliminer les conflits et de favoriser l'entente entre les nations, dans la recherche de solutions réciproquement acceptables, y compris au moyen de compromis entre les parties, dans l'élimination des facteurs générateurs de confrontation, dans la sauvegarde de l'entente, de l'amitié et de la coopération entre les peuples. Telle a été et sera toujours la grande vocation des vraies personnalités politiques destinées à entrer dans l'histoire. Préférant chaque fois les négociations au moindre conflit militaire, il faut agir partout et en toute circonstance afin de suivre le cours normal qui consiste à négocier en vue de prévenir les actions militaires, et non pas d'amorcer les pourparlers en vue de réaliser la paix après avoir déjà eu recours à la force, après que le sang a déjà coulé et après avoir provoqué déjà de graves pertes humaines et matérielles.

59. Dans cette période cruciale pour le sort de l'humanité et de la paix, l'Organisation des Nations Unies doit remplir le rôle qui lui a été attribué par la Charte et mettre en valeur avec efficacité les possibilités dont elle dispose en vertu de ses objectifs, de ses principes et de son caractère universel. Elle doit appuyer de toute son autorité l'indépendance et la souveraineté des Etats, le droit de chaque peuple à décider lui-même de ses destinées en tant que pilier central de l'édification de rapports internationaux nouveaux dans le cadre desquels le non-recours à la force et à la menace de la force doit devenir une norme effective de la vie internationale.

60. A la lumière des considérations que nous venons de formuler, nous estimons qu'il faut agir sans plus tarder et le plus résolument possible pour résoudre tous les conflits entre Etats par des voies politiques, par des négociations, afin de prévenir l'apparition de nouveaux litiges et affrontements militaires.

61. La situation grave qui prévaut au Moyen-Orient, notamment celle qui résulte des actions agressives d'Israël contre le Liban et la population palestinienne de ce pays, suscite une profonde préoccupation. Le

Gouvernement roumain a fermement condamné l'invasion militaire du Liban par Israël et notamment les atrocités commises contre la population civile des camps de réfugiés à l'ouest de Beyrouth après l'occupation de cette partie de la ville par les troupes israéliennes. Nous nous prononçons le plus résolument pour le retrait urgent des troupes israéliennes du Liban, pour la garantie de l'indépendance et de la souveraineté nationale, de l'unité et de l'intégrité territoriale du Liban, pour une large réconciliation de toutes les forces politiques libanaises, afin de permettre la reconstruction du pays et d'y faire régner la paix et la tranquillité.

62. A présent, il est impérieusement nécessaire d'intensifier les efforts politiques et diplomatiques pour réaliser un règlement global, juste et durable de la situation dans cette zone, sur la base du retrait d'Israël des territoires arabes occupés à l'issue de la guerre de 1967, de la solution du problème du peuple palestinien par la reconnaissance de son droit à l'autodétermination, y compris à l'établissement de son propre Etat indépendant, de la garantie de l'intégrité, de l'indépendance et de la souveraineté de tous les Etats de la zone. En partant de la conviction que le règlement du problème palestinien est la clef de la paix au Moyen-Orient, la Roumanie considère qu'il est essentiel de parvenir à la création d'un Etat palestinien à côté de l'Etat israélien indépendant et de tout mettre en œuvre pour assurer la coexistence pacifique de ces deux Etats, de tous les pays de la région, chacun d'entre eux jouissant de garanties appropriées pour sa sécurité et son indépendance.

63. La Roumanie et son président considèrent nécessaire et utile la convocation d'une conférence internationale, sous l'égide des Nations Unies avec la participation de tous les Etats et de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP en tant que représentant légitime du peuple palestinien, ainsi que d'autres Etats qui peuvent apporter une contribution positive à l'instauration de la paix dans cette région, y compris une contribution à la solution du problème palestinien.

64. Ces derniers temps, une série de propositions ont été formulées visant à la solution des conflits au Moyen-Orient contenant des éléments nouveaux et des approches positives et créant des prémisses pour intensifier l'activité politique et diplomatique en vue de réaliser une solution globale, juste et durable de la situation dans cette région.

65. La Roumanie, qui entretient des relations d'amitié et de coopération avec l'Iran et l'Iraq, considère qu'il est nécessaire de mettre fin aux combats entre les deux pays voisins, qui ont déjà causé de grandes pertes en vies humaines et des dégâts matériels aux deux parties, de retirer les troupes de celles-ci jusqu'aux frontières internationales d'avant le commencement de la guerre et de passer à la solution politique des problèmes entre les deux pays.

66. Je voudrais saisir cette occasion aussi pour réaffirmer la solidarité et l'appui actif prêté par la Roumanie à la position et aux initiatives de la République populaire démocratique de Corée visant à l'unification pacifique et indépendante de la Corée.

67. Tout en œuvrant pour l'élimination des conflits existants, il est nécessaire d'agir résolument et

d'adopter des mesures tendant à prévenir l'apparition de nouveaux conflits. Il faut que les Etats renoncent à tout acte de force et résolvent tous leurs différends par des méthodes pacifiques et que les Nations Unies apportent une contribution accrue dans ce domaine. En ce sens, nous suivons avec intérêt et nous appuyons les efforts du Secrétaire général tendant à raffermir le rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, objectif d'intérêt vital pour tous les Etats.

68. L'Assemblée générale est appelée à se prononcer, lors de la présente session, sur le projet de déclaration sur le règlement pacifique des différends entre Etats², négocié au cours des trois dernières années. Nous estimons que l'adoption par consensus de ce document représentera un pas concret important en direction du raffermissement de la capacité des Nations Unies de contribuer effectivement à la prévention des conflits et au règlement pacifique des différends entre nations.

69. Aux fins de prévenir l'apparition de nouveaux affrontements militaires et de trouver des solutions viables aux conflits existants, la Roumanie estime nécessaire la création, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, d'un organisme spécial de bons offices, de médiation et de conciliation, qui agisse en étroite liaison avec le Conseil de sécurité pour organiser les pourparlers et pour résoudre les différends entre Etats par des moyens exclusivement pacifiques.

70. L'initiative de la Roumanie concernant le renforcement du bon voisinage entre Etats poursuit, elle aussi, le même but de la consolidation de la paix et de la sécurité internationales, en stimulant le développement des rapports de coopération et de bonne entente entre les Etats voisins. Nous espérons que l'examen à l'actuelle session du rapport du Secrétaire général sur les moyens de renforcer le bon voisinage [A/37/476] représentera un pas en avant vers la réalisation de cet objectif important.

71. Il y a trois mois, sur instruction du président Ceaușescu et en vertu du mandat confié par la grande Assemblée nationale, j'ai eu l'honneur de présenter à cette tribune, à la 22^e séance de la douzième session extraordinaire, la position et les propositions de la Roumanie concernant les problèmes du désarmement.

72. Cette session extraordinaire consacrée au désarmement a mis en évidence l'exigence des peuples du monde entier de mettre fin à la course aux armements et de passer à des mesures concrètes de désarmement. L'arrêt de la course aux armements et le passage au désarmement et, au premier chef, au désarmement nucléaire, constituent aujourd'hui le problème central de toute l'humanité. C'est l'existence même de la vie sur notre planète, de la civilisation bâtie au fil des millénaires, qui se trouve menacée. Jamais auparavant, le fardeau de la course aux armements n'a pesé si lourdement sur les épaules de tous les peuples, sur l'économie de tous les Etats, y compris les plus puissants et développés, jamais auparavant l'impact des fabuleuses dépenses militaires sur le développement économique n'a été aussi durement ressenti.

73. L'armement est un tragique et absurde gaspillage des ressources de la planète et du travail de l'humani-

té, un terrible facteur d'appauvrissement des peuples, un obstacle sur la voie de la civilisation au moment même où deux tiers de l'humanité parviennent à grand-peine à assurer leur subsistance. La catastrophe nucléaire est devenue une obsession à l'échelle du globe, terrifiant tous les esprits et mettant son sombre sceau sur les générations futures. Il est grand temps pour tout ce qui est conscient en ce monde de s'unir pour mettre fin à cette anomalie et à cette absurdité.

74. Bien que les représentants des Etats aient, au cours de cette session extraordinaire, fortement dénoncé le danger qui plane sur l'humanité, l'Assemblée n'a pas pu adopter des décisions qui mènent à des mesures concrètes de désarmement, en premier lieu de désarmement nucléaire, sur la base d'un programme global. Nous estimons que des propositions d'une importance particulière ont été formulées au cours de la session extraordinaire et que celles-ci doivent être prises en considération afin d'identifier les éléments communs qui pourraient se trouver à la base de l'élaboration du programme global de désarmement, et qu'elles doivent être examinées par les organes de travail qui s'occupent du désarmement.

75. Exprimant la volonté unanime du peuple roumain, qui a déployé et qui déploie des actions d'envergure consacrées au désarmement et à la paix, la Roumanie continuera de militer pour que l'aspiration vitale de l'humanité à vivre dans un monde sans armes et sans guerre devienne un fait accompli. Pour sa part, le Gouvernement roumain a avancé, lors de la session extraordinaire, une série de propositions concrètes ayant trait au désarmement, renforcées par la signature de 18 millions de citoyens du pays.

76. Nous sommes d'avis que la plus haute priorité doit être accordée au désarmement nucléaire et, en premier lieu, à la cessation de la production d'armes nucléaires et à la réduction graduelle des stocks existants jusqu'à leur liquidation totale, à l'interdiction définitive de toutes les armes nucléaires et des autres armes de destruction massive. Ce processus devrait commencer par la réduction substantielle des armements nucléaires par les deux grandes puissances, par exemple de 50 p. 100 dans une première phase, comme un pas vers l'élimination totale des armes nucléaires.

77. En vue d'arrêter la course aux armements, la Roumanie a proposé le gel des dépenses militaires au niveau de l'année 1982 et leur réduction de 10 à 15 p. 100 jusqu'en 1985. Une partie des fonds ainsi dégagés serait utilisée pour épauler les efforts des pays en développement, le reste étant consacré au développement économique et social des pays qui effectuent lesdites réductions. C'est dans le même sens que la Roumanie se propose d'agir à la présente session pour encourager les efforts visant au gel et à la réduction des budgets militaires et à l'élaboration des principes qui devraient régir les activités des Etats dans ce domaine.

78. D'une importance particulière pour assurer la paix et la sécurité internationales serait aussi l'adoption de mesures efficaces visant à réduire substantiellement les armements conventionnels et à accroître la confiance entre les Etats. La Roumanie se prononce pour l'établissement d'un commun accord, par les deux blocs, et en général entre les deux parties, d'un

plafond aussi bas que possible pour les principaux armements : avions, chars, navires de combat, missiles, canons lourds et autres.

79. La mise en œuvre de l'ensemble de mesures visant l'arrêt de la course aux armements et le passage au désarmement doit se faire dans des conditions de confiance réciproque et de sécurité égale pour tous les pays, par la réalisation de l'équilibre militaire à des niveaux aussi bas que possible et sous un contrôle international approprié.

80. A cette fin, nous nous prononçons pour la création, dans le cadre des Nations Unies, d'un organisme international investi du droit de contrôler et d'inspecter la mise en application des mesures de désarmement adoptées. Pour réaliser des progrès réels en matière de désarmement, il est nécessaire de tout mettre en œuvre pour aboutir au démantèlement des blocs militaires opposés.

81. Etant donné la situation particulièrement grave qui prévaut sur le continent européen, nous nous prononçons résolument pour l'arrêt de l'implantation de nouveaux missiles de portée intermédiaire en Europe, pour le retrait et la destruction des missiles déjà installés et pour l'élimination de toutes les armes nucléaires du continent. La Roumanie a salué, dans cet esprit, les négociations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique au sujet des missiles nucléaires de portée intermédiaire, ainsi que celles portant sur les armes stratégiques, exprimant l'espoir que ces négociations aboutiront à des résultats positifs. Dès lors que le problème des missiles de portée intermédiaire intéresse directement l'ensemble des nations européennes, nous avons exprimé l'opinion que, d'une manière ou d'une autre, tous les Etats du continent doivent participer aux négociations de Genève. Réaliser d'urgence des accords sur ces questions est d'une importance vitale pour tous les Etats, car perdre ce moment crucial signifierait l'ouverture d'une nouvelle et longue phase de compétition militaire, avec des conséquences incalculables pour toute l'Europe et toute l'humanité.

82. En tant que pays européen, la Roumanie œuvre constamment pour la sécurité et la coopération sur le continent. Pour que la session de la Conférence de Madrid se déroule, à la reprise de ses travaux, d'une façon fructueuse et constructive, pour qu'elle convienne de convoquer une conférence pour l'accroissement de la confiance et pour le désarmement en Europe, et qu'elle contribue à la mise en application intégrale des stipulations de l'Acte final d'Helsinki et assure la continuité du processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

83. En tant que partie intégrante de sa politique de paix, de sécurité et de désarmement en Europe, la Roumanie agit pour le développement large, et sur des plans multiples, des rapports entre les Etats des Balkans pour la transformation de cette région en une zone d'amitié, de coopération, de bon voisinage et de coexistence pacifique, en une zone exempte d'armes nucléaires.

84. De par sa structure et ses fonctions, de par son caractère de forum de tous les Etats, l'Organisation des Nations Unies est appelée à jouer un rôle particulièrement important dans le déclenchement d'un processus authentique de désarmement. Eu égard à

la responsabilité primordiale qui incombe à l'Organisation des Nations Unies en matière de défense de la paix et de la sécurité internationales il est nécessaire d'assurer le raffermissement du rôle et de la contribution de l'Organisation en matière de désarmement, en réalisant, dans le cadre et sous l'égide de celle-ci, la négociation, l'adoption et le contrôle de la mise en application des mesures de désarmement.

85. Les grandes démonstrations en faveur de la paix et du désarmement qui ont eu lieu ces derniers temps et qui continuent d'avoir lieu dans de nombreux pays, dont la Roumanie, démontrent éloquemment la force et la capacité des peuples d'imposer, en agissant toujours plus unis, le passage à des mesures effectives de désarmement, à des mesures propres à écarter le péril nucléaire. Nous estimons que ces mouvements doivent jouir de tout l'appui nécessaire, y compris l'appui des Nations Unies, car, dans les circonstances actuelles, le rôle des masses, des peuples du monde entier, est vraiment décisif pour accomplir le désarmement, garantir la paix et l'indépendance nationale de tous les Etats. Un rôle et une responsabilité particuliers sont dévolus aux hommes de science, qui connaissent mieux que nul autre la capacité destructrice des armements nucléaires et les conséquences catastrophiques d'une guerre nucléaire. Grâce aux études et aux recherches sur le désarmement entreprises sous les auspices des Nations Unies, aux conférences, aux symposiums et aux séminaires organisés avec la large participation des organisations non gouvernementales, des médias et des hommes de science, qui représentent l'opinion publique mondiale, les Nations Unies peuvent apporter une insigne contribution et un appui vraiment efficace à la lutte pour le désarmement.

86. La large diffusion, dans le cadre de la Campagne mondiale pour le désarmement, du dernier rapport du Secrétaire général intitulé *Conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires* [A/37/386³] contribuera à dévoiler les conséquences extrêmement nuisibles de l'accumulation croissante des armements sur la vie économique et sociale de tous les peuples, sur la paix et la sécurité mondiales.

87. Toujours dans le cadre de la Campagne mondiale pour le désarmement, la Roumanie a récemment été l'hôte, à Mamaia, d'une importante réunion des représentants de l'opinion publique, à laquelle ont participé des représentants des organisations non gouvernementales de la plupart des pays européens, des Etats-Unis d'Amérique et du Canada, qui ont procédé à un échange de vues constructif et fécond sur les modalités concrètes permettant de freiner la course aux armements et de réaliser le désarmement. Dans le même esprit, la Roumanie a proposé la convocation d'une conférence mondiale sur le rôle qui incombe aux médias — radio, télévision, presse — pour promouvoir un climat de bonne entente, de confiance et de coopération, propice à la paix et au désarmement.

88. L'actuelle division du monde en pays riches et pays pauvres, résultat de la longue politique de domination impérialiste et colonialiste, et la persistance de rapports économiques inéquitables et injustes entre les Etats, engendrent l'apparition de graves anomalies économiques et de tensions dans la vie internationale,

diminuent et parfois réduisent à néant les résultats des efforts déployés sur le plan économique et social par les pays en développement, entraînent l'aggravation des décalages économiques entre pays développés et pays en développement. Malheureusement, les conférences et les réunions qui ont eu lieu ces dernières années sur le thème du nouvel ordre économique international n'ont pratiquement abouti à aucun résultat. Une action urgente s'impose pour adopter d'un commun accord, par des négociations internationales, des mesures efficaces propres à accélérer le progrès économique et social des pays en développement, pour relancer l'activité économique à l'échelle mondiale et pour instaurer des relations nouvelles entre Etats, basées sur la justice et l'équité, sur des échanges économiques réciproquement avantageux, en assurant un large accès des pays en développement aux technologies modernes.

89. La Roumanie est d'avis qu'il serait particulièrement important, à cet égard, d'entamer sans tarder des négociations globales, dans le cadre d'une conférence des Nations Unies pour l'examen et la solution des problèmes fondamentaux de la coopération économique internationale. Cela est d'autant plus nécessaire que l'économie mondiale s'est engagée sur une pente extrêmement dangereuse.

90. La course aux armements et les politiques économiques suivies par certains pays développés, loin d'ouvrir des perspectives pour dépasser les phénomènes de crise et d'instabilité qui se multiplient, ne font que les aggraver encore davantage, avec des conséquences excessivement néfastes pour les pays en développement. La récession dans les pays développés, le coût élevé de l'énergie, les taux excessifs d'intérêts, les politiques protectionnistes, la baisse des prix des matières premières allant de pair avec la hausse des prix des produits manufacturés, dressent des obstacles dans la voie des relations économiques internationales et portent de graves préjudices aux pays en développement, contrariant leurs efforts de mise en valeur des ressources humaines et matérielles.

91. Dans les conditions de l'interdépendance croissante qui caractérise l'économie mondiale, un danger réel existe de la voir se précipiter dans une crise de proportions dévastatrices. Sous une forme ou sous une autre, tous les peuples du monde sont affectés par la crise économique mondiale, toutes les nations paient un certain tribut aux bouleversements qui ont lieu dans le monde et les effets du glissement continu des phénomènes de détérioration économique sur cette pente sont pratiquement imprévisibles. Il est dans l'intérêt de tous les Etats, sans égard pour leur dimension, pour leur système social ou pour leur degré de développement, d'agir de concert, par des efforts conjugués, pour éliminer les facteurs qui amplifient artificiellement la crise, pour trouver des solutions raisonnables aux conflits et aux contradictions économiques, pour asseoir les rapports entre les Etats sur des bases nouvelles et équitables et pour instaurer le nouvel ordre économique international.

92. Aussi s'impose-t-il d'utiliser la présente session de l'Assemblée générale, l'ouverture des négociations globales et la sixième session de la CNUCED, pour traduire dans les faits les programmes d'action adoptés sous l'égide des Nations Unies et, en général,

pour produire un changement radical dans l'état de choses qui caractérise l'économie mondiale. De même que le passage au désarmement est un impératif majeur du maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'établissement sur des bases nouvelles des relations économiques entre les Etats est, lui aussi, vital pour assurer des perspectives de progrès pour tous les peuples du monde.

93. Nous avons vu s'intensifier ces dernières années les pratiques des pays développés d'attirer des cadres qualifiés des pays en développement. Il s'agit en fait d'un transfert important de ressources humaines et l'exode des compétences vers les pays développés ne fait que perpétuer et accentuer les déséquilibres et les difficultés dans l'économie des pays en développement, avec de graves incidences économiques et sociales. Privant ces pays d'une partie importante de leur main-d'œuvre qualifiée — facteur déterminant de la croissance économique pour la formation duquel ces pays ont fait de grands efforts en dépensant d'importantes ressources matérielles et financières — l'exode des compétences agit comme un frein de l'essor économique et social, contribuant ainsi à approfondir sans cesse le décalage entre pays développés et pays en développement. De ce fait, la Roumanie considère comme nécessaire que l'Organisation des Nations Unies assume un rôle accru dans l'extension de la coopération internationale visant à endiguer ce phénomène, à encourager le retour dans les pays d'origine du personnel qualifié établi dans les pays développés, à dédommager les pays en développement pour les dépenses effectuées et à appuyer les pays en développement dans la formation et le maintien des cadres qualifiés, conformément aux exigences de leurs économies nationales.

94. Dans les conditions actuelles, nous estimons qu'il faut amplifier et intensifier les efforts en vue de défendre avec toute la fermeté voulue le droit fondamental suprême des hommes et des nations à la vie, à la paix et à une existence libre et indépendante. Ce droit devrait se refléter avec plus de force et de clarté dans les débats et les documents de l'Assemblée générale. Il convient d'accorder une attention prioritaire à la solution de problèmes aussi essentiels pour la condition humaine que la garantie du droit au travail pour tous les membres de la société, l'exercice effectif du droit à l'éducation, l'assurance de conditions de vie qui permettent le plein épanouissement de la personnalité humaine.

95. La Roumanie, le peuple roumain, manifestent leur solidarité active avec la lutte du peuple namibien sous la direction de la South West Africa People's Organization [SWAPO] pour accéder à l'indépendance nationale complète et agissent fermement pour la liquidation de la politique d'*apartheid* et de discrimination raciale en Afrique du Sud, condamnent les actes d'agression perpétrés par celle-ci contre les Etats voisins. Il faut combattre le plus résolument possible les activités et les idéologies qui propagent et cultivent la haine et la violence, tout en manifestant le plus grand souci de protéger les jeunes générations de leur influence maléfique.

96. Les problèmes qui se posent à la jeune génération seront examinés largement par l'Assemblée générale dans le cadre de la préparation de l'Année internationale de la jeunesse, qui sera célébrée en

1985 sous la devise "Participation, développement, paix". Lors de la deuxième session du Comité consultatif pour l'Année internationale de la jeunesse, des recommandations substantielles ont été faites quant à la mise en œuvre du Programme concret de mesures et d'activités à engager avant et pendant l'Année⁴. Nous estimons que les actions entreprises au titre de l'Année internationale de la jeunesse doivent viser à renforcer la coopération internationale dans la solution des problèmes spécifiques qui préoccupent aujourd'hui la jeune génération. Nous attachons un grand prix à la proposition concernant l'élaboration d'un projet de déclaration sur les droits et les responsabilités de la jeune génération.

97. L'Organisation aura aussi à jouer un rôle important en 1983, lors de cinq réunions régionales consacrées à la jeunesse, dont une réunion que le Gouvernement roumain a offert de recevoir en Roumanie. Nous estimons que toutes ces réunions permettront d'examiner en profondeur les problèmes spécifiques de la jeune génération de tous les continents et apporteront une précieuse contribution à la préparation et au déroulement avec succès de l'Année internationale de la jeunesse. Connaissant l'intérêt toujours plus vif témoigné par tous les Etats aux problèmes de la jeunesse, la délégation roumaine exprime sa conviction que l'Assemblée générale approuvera l'ensemble des recommandations élaborées à la deuxième session du Comité consultatif pour l'Année internationale de la jeunesse.

98. La solution des problèmes complexes que confronte de nos jours l'humanité exige plus que jamais le raffermissement du rôle que l'ONU est appelée à jouer pour maintenir et consolider la paix et la sécurité, pour promouvoir le droit international dans les relations entre les Etats et pour démocratiser la vie internationale.

99. Selon la conception de la Roumanie et du président Ceaușescu, l'Organisation des Nations Unies peut et doit jouer un rôle plus actif pour résoudre dans l'intérêt des peuples les problèmes majeurs du monde contemporain. Elle doit agir résolument pour asseoir les rapports entre les Etats sur des bases nouvelles et démocratiques qui garantissent la participation sur un pied de parfaite égalité de tous les Etats, quels qu'en soient le système, la dimension ou le potentiel, à la solution des problèmes auxquels l'humanité se trouve confrontée. Il faut assurer tout particulièrement les conditions requises pour permettre aux pays petits et moyens, aux pays en développement et aux pays non-alignés de jouer un rôle toujours plus actif dans le débat et la solution de tous les problèmes qui apparaissent dans les relations entre les Etats. N'oublions pas que le rapport des forces a changé d'une façon radicale, que les centres de puissance se sont diversifiés, que les pays dits du tiers monde représentent la grande majorité de la population du globe et qu'ils doivent de ce fait avoir un mot important à dire dans toute la politique mondiale, dans le débat des questions controversées, dans la recherche de solutions nouvelles, qui répondent non seulement aux intérêts d'un groupe d'Etats, mais de toute la communauté internationale. A cet égard, nous attachons une importance particulière à l'élaboration et à l'adoption d'un code universel de conduite concernant les droits et les devoirs fondamentaux des Etats.

100. En vue d'atteindre ces objectifs, il est nécessaire d'apporter des améliorations à l'activité des Nations Unies, d'en démocratiser les organes, les structures et les fonctions, d'accroître l'efficacité de l'Organisation et de l'adapter aux exigences et aux réalités actuelles et à long terme de la communauté internationale. L'Organisation des Nations Unies doit devenir un forum dynamique et efficace pour le règlement politique des problèmes internationaux, des conflits et des états de tension entre nations et pour le déroulement de négociations multilatérales.

101. Pour accroître le rôle et la contribution des Nations Unies dans la solution des problèmes internationaux, il est impératif que chaque Etat respecte strictement les décisions de l'Organisation et que les obligations et engagements assumés au cours des négociations soient remplis de bonne foi.

102. Pour conclure, la délégation roumaine souhaite réaffirmer du haut de cette tribune la volonté qui l'anime de coopérer étroitement avec toutes les autres délégations dans la recherche des voies les plus adéquates pour atteindre tous les objectifs poursuivis afin que, par ses résultats, la présente session puisse se situer à la hauteur des grandes responsabilités qui incombent à l'Organisation des Nations Unies dans la réalisation des aspirations à la paix et au progrès de tous les peuples.

103. M. COLOMBO (Italie) [*interprétation de l'anglais**] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser, au nom du Gouvernement italien, et en mon nom propre, mes félicitations les plus sincères pour votre élection à la présidence de la trente-septième session de l'Assemblée générale. Nous sommes heureux que cet honneur ait été conféré au représentant d'un peuple héritier de si hautes traditions. Il ne fait nul doute que votre profonde expérience du fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies vous permettra de vous acquitter avec succès de la tâche délicate qui vous est assignée.

104. Je tiens en outre à exprimer notre sincère gratitude à votre prédécesseur, M. Kittani, qui s'est acquitté avec beaucoup de dévouement et de savoir-faire du mandat qui lui avait été confié l'an dernier par l'Assemblée générale durant une période particulièrement difficile pour l'Organisation.

105. Le Gouvernement italien et moi-même souhaitons enfin exprimer la haute estime dans laquelle nous tenons le nouveau Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar qui, au cours des neuf mois qui ont suivi son entrée en fonction, a pleinement répondu aux espoirs qui avaient été placés en lui. Digne héritier de l'illustre tradition juridique latino-américaine et notamment de l'école péruvienne de droit international, c'est avec sagacité, sagesse, et surtout un sens profond du droit qu'il a affronté les difficiles épreuves que l'Organisation a dû surmonter au cours de cette première partie de son mandat. Dans sa recherche des voies menant à la paix, dans son action inlassable en faveur de solutions négociées et dans son ferme attachement aux principes de la Charte, le Secrétaire général a bénéficié et continuera de bénéficier du plein appui du Gouvernement italien.

* L'orateur s'est exprimé en italien. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

106. La situation internationale, au cours de cette dernière année, a été caractérisée de plus en plus par des signes d'aggravation : des foyers de tension, qui ont parfois débouché dans des luttes violentes et même dans des guerres s'accompagnant de pertes considérables en vies humaines et de déchirements douloureux, ont en effet constitué de véritables attentats à la paix et à la sécurité dans le monde.

107. L'Organisation des Nations Unies se heurte trop souvent à d'importantes limites dans son action complexe. Elle semble ne pas pouvoir répondre aux espoirs placés en elle, c'est-à-dire d'être non seulement le forum des grands débats internationaux mais aussi une institution capable d'intervenir avec efficacité pour prévenir et désamorcer les conflits. Cela ne doit pas nous décourager. Il est de notre devoir à nous tous, conscients de cette réalité inquiétante, d'examiner à fond, en faisant preuve d'un réalisme concret, les causes de ces limites et d'entreprendre en même temps, avec un dynamisme prudent, une étude des moyens les plus efficaces pour raffermir le rôle de l'Organisation — dans une situation internationale où se multiplient les foyers de conflit — qui s'efforce d'établir un ordre international plus équitable et assiste souvent impuissante à la violation de la souveraineté des peuples, des libertés et des droits de l'homme.

108. En faisant ces suggestions, j'ai à l'esprit le récent rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [A/37/1], dont les idées directrices ne peuvent que trouver un écho profond et favorable dans mon pays.

109. En effet, nous approuvons dans l'ensemble les explications qu'il a données avec sagacité des causes qui sont le plus souvent à l'origine de l'efficacité limitée de l'action des Nations Unies. Nous attribuons plus particulièrement au fait que les Etats Membres ont recours trop tardivement aux mécanismes prévus dans la Charte et au fait que les politiques nationales ne se conforment pas aux dispositions précises des résolutions adoptées — surtout si elles sont adoptées à l'unanimité — la responsabilité plus fréquente et immédiate de l'échec des interventions de l'Organisation.

110. Même si elle a été signée il y a 37 ans, la Charte prévoit cependant les mécanismes permettant d'agir rapidement et efficacement, soit pour prévenir les crises internationales avant que les situations ne se soient parfois irréversiblement cristallisées, soit pour assurer un retour rapide à la normalité dans les régions concernées.

111. Ce n'est donc pas en dehors de la Charte, mais tout en restant dans le cadre de celle-ci, que l'étude susmentionnée devrait identifier les moyens de rendre rapidement à l'Organisation une vitalité et une efficacité déterminante. De cette analyse consciencieuse peut naître, à notre avis, un système de sécurité collective plus contraignant, dont les bases plus solides seront constituées par l'accord entre l'ensemble des Etats Membres et notamment entre ceux qui siègent au Conseil de sécurité.

112. Seule, en effet, l'Organisation des Nations Unies, fondée et consolidée autour d'un système éthique et normatif de coexistence internationale pacifique, peut montrer la voie difficile, mais néces-

saire, non plus fondée sur la simple réalité des rapports de force, mais garantie par la primauté du droit et par les règles de la justice. C'est pour atteindre ce but que nous devons tous porter nos efforts, en exploitant la maturité des esprits que l'on constate partout et sans perdre de vue le fait qu'une réduction équilibrée des armements nucléaires et classiques représente, au stade actuel, la preuve la plus immédiate et concrète de notre volonté de paix.

113. L'Italie est persuadée que les voies de la paix passent avant tout par le développement. D'où la nécessité de permettre à chaque pays de choisir sa propre voie au développement, qui corresponde le mieux à ses propres exigences, dans le respect de ses traditions, et de participer dans une mesure plus équitable au processus global et mondial de production et de répartition des biens.

114. Dans le cadre du dialogue Nord-Sud, les récentes réunions de Toronto ont marqué à mon avis une étape positive. Mon pays, ainsi que d'autres Etats membres de la Communauté européenne, a fait un effort concret en vue de résoudre le problème du financement de la sixième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement [IDA] garantissant ainsi le flux d'aide adéquate. L'accord portant sur l'amorce des négociations visant à financer la septième reconstitution des ressources de l'IDA représente en outre un progrès important. Le problème de la huitième révision générale des quotes-parts du Fonds monétaire international, même s'il n'a pas été définitivement résolu à Toronto, se présente maintenant dans une lumière plus favorable après les accords conclus qui prévoient l'examen d'une augmentation des quotes-parts, à laquelle nous sommes favorables.

115. Mais pour résoudre ces problèmes comme tous ceux qui affectent les relations entre pays industrialisés et pays en développement, un cadre de négociations plus rationnel nous paraît indispensable. C'est la raison pour laquelle nous demeurons convaincus qu'il est urgent d'entamer le processus des négociations globales. Les événements de ces derniers mois, dont les étapes les plus importantes ont été la présentation d'un projet de résolution des pays en développement et les résultats du Sommet économique de Versailles, tenu en juin, doivent nous inciter à saisir l'occasion qui se présente à nous pour conclure un accord. Plutôt que de perfectionner jusqu'à l'excès un texte de résolution, il importe vraiment de mettre en route le mécanisme des négociations et d'entreprendre ensemble l'examen global des relations Nord-Sud dans le but de les améliorer et de les développer.

116. C'est en partant de ces principes, et non pas seulement par pur idéalisme ou pour des raisons humanitaires, que mon pays a décidé de faire un effort particulier en affectant, pour la période 1981-1983, près de quatre milliards de dollars à l'aide au développement, malgré les graves difficultés économiques auxquelles mon pays doit faire face.

117. Dans ce même esprit, l'Italie accordera une grande priorité à l'aide aux pays les moins avancés, notamment dans le secteur agro-industriel. Afin de procéder à un examen approfondi du problème de la faim dans le monde, une réunion de haut niveau technique, destinée à préparer une réunion ultérieure au niveau politique a été organisée à Rome en avril de

cette année. Cette réunion a permis de vérifier qu'il existait une large convergence sur les techniques d'intervention, certes les plus modernes, mais aussi les plus opportunes et les plus efficaces pour combattre ce fléau. L'objectif d'une telle initiative, lancée par l'Italie à la Réunion au sommet des pays industrialisés à Ottawa, en juillet 1981, est de promouvoir un ensemble d'activités communes, alors que des discussions plus approfondies auront lieu dans le cadre de négociations globales.

118. Je rappelle également que mon pays a conclu avec le FISE et l'OMS un accord portant sur un programme quinquennal, de 1982 à 1986, de 100 millions de dollars, qui permettra de réduire la mortalité infantile dans 15 pays en développement.

119. Je tiens en outre à rappeler l'accord-cadre, signé à Washington, aux termes duquel le Gouvernement italien mettra à la disposition de la Banque mondiale — en plus de ses contributions ordinaires — une somme de près de 400 millions de dollars sous forme de crédits d'aide et de dons, étalée sur une période de trois ans.

120. La plus récente action concrète de l'Italie, en collaboration avec la FAO, vise à affronter le problème alimentaire dans huit pays du Sahel. L'ensemble de ce programme, dont le coût s'élèvera, sur une période de cinq à sept ans, à 500 millions de dollars, sera entièrement financé par mon pays.

121. Par ces initiatives, l'Italie se propose de mener dans un proche avenir, en collaboration avec les organismes et les programmes des Nations Unies, une politique de coopération toujours plus articulée, fondée sur une stratégie d'intervention réaliste et efficace, avec une participation directe et totale des pays en développement. Il faudra en outre encourager les rapports Sud-Sud, auxquels les années à venir réservent un essor concret et important.

122. En vue de favoriser la croissance des pays en développement, l'Italie continuera à donner son appui financier qui permettra d'atteindre, même avant la fin des années 1980, l'objectif fixé dans la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 35/36, annexe], à savoir consacrer à l'aide au développement 0,70 p. 100 du produit national brut.

123. Pour qu'un nouvel ordre international puisse voir le jour, il est indispensable que tous les États — quels que soient les systèmes politiques et institutionnels qu'ils se sont donnés, compte tenu de leurs exigences et de leurs traditions propres — respectent les droits de l'homme qui représentent la plus haute valeur que notre société ait tenu à sauvegarder.

124. C'est là l'opinion de l'Italie, une nation qui peut parler au nom de ses traditions séculaires mais aussi de ses actions et de ses engagements présents. Trois mille ans d'histoire, de difficultés, de divergences, de guerres, mais dans cette région de la Méditerranée — d'où je viens — a vu le jour et s'est développée — grâce à la rencontre et, pourquoi ne pas le reconnaître, à l'opposition de civilisations différentes, issues de trois continents — une conception de la personne humaine, de ses droits et de ses libertés, que cette région est fière de répandre dans le monde.

125. Hélas, c'est précisément dans cette région de civilisation si ancienne que les droits de l'homme ont été totalement ignorés et bafoués ces dernières semaines. Les images bouleversantes des événements tragiques du Liban sont encore devant nos yeux. Après l'assassinat du président Béchir Gemayel et l'entrée des troupes israéliennes dans l'ouest de Beyrouth, en violation flagrante des engagements pris par Israël, la violence de ces événements s'est accrue de façon dramatique. Dans les camps de Sabra et de Chatila, une des pages les plus amères de l'histoire récente vient d'être écrite. Elle répugne à la conscience du monde, suscite la colère, ainsi qu'un sentiment de pitié pour les victimes innocentes et sans armes, et entraîne la condamnation la plus ferme des responsables directs et indirects de ce massacre. C'est là une leçon qui devrait nous faire tous réfléchir sur les conséquences inhumaines et aberrantes qu'entraîne le choix répété de la violence.

126. Puisque dans trop de régions une différence inquiétante subsiste encore entre l'affirmation théorique des principes et leur application concrète, l'Italie juge indispensable que l'Organisation des Nations Unies soit à même d'exercer une influence plus directe et plus efficace dans le domaine de la vérification du respect effectif desdits principes. L'absence d'une riposte adéquate et rapide au défi intolérable que constitue la persistance de violations manifestes et graves dans de nombreux pays porte un grand préjudice au prestige de l'Organisation des Nations Unies.

127. Mais elle est loin de nous, d'autre part, l'idée qu'il suffit d'un ajustement structurel pour régler ce problème fondamental de notre temps, auquel nous ne pouvons trouver une solution qu'en faisant preuve d'une sensibilité commune toujours plus profonde et en ayant le courage, jamais teinté d'opportunisme, de dénoncer toute violation des droits de l'homme.

128. En ce qui concerne les rapports Est-Ouest, l'Italie continue de s'en tenir à une ligne qui témoigne de son sens des responsabilités et de sa fermeté et qui montre sa disponibilité à un dialogue constructif. En effet, la détente doit être sauvegardée et même relancée. L'Italie est persuadée qu'il n'y a pas d'autre choix et elle œuvre donc, dans toutes les instances possibles et avec une très grande ardeur, en faveur d'une reprise fructueuse du processus de détente. Il arrive parfois que des événements plus récents et fort graves risquent de faire oublier ou de détourner l'attention de ces événements qui ont le plus marqué la poussée de la tension entre l'Est et l'Ouest et qui constituent des éléments décisifs de la situation internationale inquiétante que nous affrontons aujourd'hui.

129. En raison de sa gravité, le problème afghan doit demeurer un point essentiel du débat de l'Assemblée générale à sa trente-septième session et l'Organisation doit poursuivre, à cet égard, son action. Trois ans seront bientôt écoulés depuis l'invasion soviétique, mais la résistance du fier peuple afghan contre un régime imposé de l'extérieur est plus forte que jamais. La tragique odyssée de ce peuple opprimé, contraint à abandonner en masse sa patrie et à chercher abri dans les pays voisins, nous préoccupe profondément. Nous devons constater, à notre grand regret, que les appels lancés et les propositions constructives formulées par l'Assemblée générale, par le mouvement des pays non alignés, par les pays de l'Organisation de

la Conférence islamique et par les pays de la Communauté européenne, visant à restituer au peuple afghan son droit à l'autodétermination et à permettre à ce pays de retrouver sa position traditionnelle d'Etat indépendant, neutre et non aligné, n'ont été suivis d'aucun effet jusqu'à ce jour. Nous appuyons donc pleinement la poursuite de l'initiative du Secrétaire général concernant le déroulement des négociations tripartites à Genève.

130. Ce n'est pas seulement parce que les événements de la Pologne se déroulent à quelques centaines de kilomètres de nos frontières, mais aussi parce qu'ils touchent notre culture, que ce problème nous intéresse directement en tant qu'Italiens et en tant qu'Européens, attachés à construire une Europe ouverte, sous le signe du respect des droits de l'homme, de la paix et du progrès. Le Gouvernement et l'opinion publique italiens sont profondément touchés par le drame de la nation polonaise dont la recherche courageuse de formes de renouvellement valables et autonomes a été violemment interrompue.

131. Les événements les plus récents confirment malheureusement que la situation n'a pas sensiblement changé dans cette région qui est aujourd'hui le théâtre d'une série de coups portés aux espoirs de liberté du peuple polonais, allant du maintien de la loi martiale aux arrestations arbitraires et à la reprise manquée des contacts entre le gouvernement et les entités les plus représentatives de la population. Ce n'est que par la reprise du dialogue, avec la participation de toutes les forces vivantes de la nation, qu'on pourra relancer le consensus permettant une reprise économique et la paix sociale.

132. Mais la Pologne n'est pas le seul obstacle à un processus de détente qui a malheureusement marqué le pas après la signature de l'Acte final d'Helsinki. La rupture de l'équilibre des forces en faveur de l'Est a porté un grand coup à l'édifice de la paix mondiale. Cet équilibre doit être rétabli : telle est la ferme intention de mon gouvernement. L'Italie, par conséquent, est prête à faire tout ce qui est en son pouvoir pour contribuer à étudier et à résoudre les problèmes découlant tout d'abord de l'accumulation de tous types d'armements, qui dépassent souvent les exigences raisonnables et légitimes qu'impose la sécurité nationale. C'est dans cet esprit et dans la perspective d'un désarmement général et complet, sous un contrôle international rigoureux, que mon pays a fondé ses espoirs et sa foi dans la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous ne jugeons pas avec scepticisme les résultats de cette session, mais nous disons seulement qu'il est nécessaire de poursuivre et d'accroître nos efforts.

133. Je tiens à répéter à cet égard que mon pays estime que l'on doit viser, dans la recherche d'une solution, à atteindre l'"option zéro" et l'élimination totale, aussi bien en Union soviétique qu'aux Etats-Unis, des systèmes de missiles à portée intermédiaire meurtriers et facteurs de déstabilisation. L'Italie entend également participer avec les deux puissances concernées aux négociations pour la réduction des armes stratégiques, soit dans le cadre des consultations atlantiques, soit en utilisant les voies bilatérales appropriées.

134. Tout en reconnaissant qu'il est objectivement difficile de conclure rapidement un traité vérifiable sur l'interdiction totale des essais atomiques, je tiens à rappeler que mon pays attache une importance fondamentale à cet objectif. Nous ne devons cependant pas oublier les armes chimiques et l'Italie s'emploie également à faire progresser les négociations dans le secteur des armes classiques et à favoriser des initiatives visant à limiter et à réduire les transferts internationaux de ces catégories d'armes.

135. La crise du processus de détente a eu malheureusement des conséquences négatives sur la Conférence sur la coopération et la sécurité en Europe à Madrid; après trois ajournements, espérons qu'elle se rapproche d'une issue positive. Notre attachement à la sauvegarde du processus de cette conférence en raison de sa portée mondiale et non seulement européenne, nous a amenés à accepter un nouvel ajournement jusqu'au mois de novembre, date désormais toute proche. Nous espérons que les pays européens trouveront dans l'Assemblée générale un encouragement afin que, conformément aux dispositions de l'Acte final d'Helsinki, les travaux puissent reprendre et donner des résultats fructueux.

136. Malheureusement, la persistance et l'aggravation des foyers de tension dans de nombreuses régions de notre planète ne peuvent que susciter une profonde inquiétude au sein de toute la communauté internationale. Le Ministre des affaires étrangères du Danemark, en sa qualité de président en exercice de la Communauté européenne, a exprimé à la 8^e séance les préoccupations que suscite pour nous tous la situation mondiale, en présentant et en analysant de façon approfondie et lucide les problèmes internationaux dont, en raison de leur gravité, l'Assemblée doit être saisie.

137. Je pense tout d'abord au Moyen-Orient, région où mon pays a une responsabilité traditionnelle et directe en raison de sa position centrale dans la région méditerranéenne. Il ne suffit pas de porter un jugement moral et politique sur les récents événements tragiques du Liban. Pour rompre ce terrible cercle vicieux, il faut prendre des mesures concrètes. Consciente de ce fait, l'Italie s'est immédiatement employée à faire adopter par l'Organisation des Nations Unies des mesures très urgentes permettant de faire face à cette situation. Le premier pas important a été le renforcement du contingent des observateurs des Nations Unies, décidé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 521 (1982).

138. Compte tenu de la gravité et de l'urgence de la situation et étant donné que les consultations tenues par le Secrétaire général ont montré qu'il serait difficile de parvenir rapidement à un accord sur le déploiement d'une force internationale, et pour répondre enfin aux appels qui lui ont été adressés, l'Italie a décidé de prendre l'initiative de reconstituer d'urgence, avec les Etats-Unis et la France, la force multinationale pour Beyrouth qui œuvrera en liaison avec les observateurs des Nations Unies, sur la demande officielle du Gouvernement libanais et conformément aux objectifs de la résolution 521 (1982) du Conseil.

139. Une fois passée la phase la plus dramatique de la crise, il faudra procéder rapidement au retrait total des troupes israéliennes, comme d'ailleurs de toutes

les forces étrangères stationnées au Liban contre la volonté des autorités légitimes de ce pays, afin que le Gouvernement libanais puisse exercer pleinement son autorité sur tout le territoire national. Ce n'est que par ce biais, que le Liban pourra redevenir un élément de stabilité dans la région.

140. En même temps, nous estimons qu'il ne faut jamais perdre de vue le règlement global de paix des problèmes du Moyen-Orient, que nous avons prôné depuis longtemps tant au nom de l'Italie que dans le cadre européen, comme étant la seule issue susceptible d'apporter une stabilité durable dans toute la région. On ne pourra y parvenir qu'en recherchant une solution équitable du conflit qui oppose depuis longtemps Arabes et Israéliens, en tenant compte dans une même mesure du droit d'Israël d'être reconnu et accepté par ses voisins, à l'intérieur de frontières sûres et garanties et, d'autre part, du droit des Palestiniens à voir réaliser leurs aspirations nationales. Nous sommes par conséquent plus que jamais convaincus de la nécessité de faciliter l'amorce de négociations réunissant tous les principaux protagonistes du conflit du Moyen-Orient. Il faut notamment qu'Israéliens et Palestiniens soient capables de sortir de la logique de l'affrontement et de la violence pour prendre conscience de la réalité existant dans la région, condition préalable à une reconnaissance réciproque, même conditionnelle.

141. L'Italie considère avec intérêt et approuve les éléments d'ouverture et les affirmations importantes contenues dans les récentes déclarations du Président des Etats-Unis, qui fournissent des indications plus précises pour une solution du problème palestinien auquel elles attribuent une plus grande importance dans le cadre général de la question du Moyen-Orient.

142. Les plus hauts dirigeants des pays arabes, réunis à Fez il y a quelques jours sur l'initiative méritoire du Roi du Maroc, ont aussi avancé des idées d'un intérêt et d'une nouveauté considérables, partant du plan Fahd que nous apprécions et qui montre que le monde arabe a retrouvé un plus haut degré d'unité, fondée sur des positions non extrémistes, mais montrant au contraire une tendance à une certaine souplesse dans les négociations.

143. Il convient de noter que, dans le monde arabe, l'Egypte a, même au prix de l'isolement, donné l'exemple, ce qui lui confère certes un rôle éminent dans ces événements. Je voudrais aussi mentionner la contribution de la Jordanie à cette importante recherche de solutions négociées.

144. De récentes déclarations des dirigeants de l'OLP — qui demeure aux yeux de l'Italie un élément fondamental pour les futures négociations de paix —, qui m'ont été confirmées il y a quelques jours à Rome par Arafat lui-même, laissent entrevoir dans ce cadre une prise de conscience croissante de la part des Palestiniens. Nous espérons qu'une telle évolution de la position palestinienne, que nous n'avons pas manqué de relever, se renforcera ultérieurement et qu'il sera donc possible de s'acheminer, dans les territoires occupés, vers la création d'une patrie palestinienne à travers le libre choix offert aux intéressés de leur propre destinée, en tenant compte des réalités de la région et en respectant une gradation appropriée. Cela veut dire renoncer à toute initiative visant à contester

l'existence d'Israël ou à menacer sa sécurité. Nous sommes persuadés que le moment est venu également pour Israël de montrer qu'il est décidé à entamer une nouvelle phase de négociations et à rechercher un règlement pacifique, repoussant l'affrontement et l'action militaire.

145. La prolongation du conflit tragique et ruineux entre l'Iraq et l'Iran est aussi de nature à inquiéter profondément l'Italie. Nous sommes conscients des cruelles souffrances et des destructions que cette guerre a entraînées dans les deux pays belligérants et nous avons l'intention d'œuvrer dans toutes les instances appropriées en vue de trouver rapidement une solution pacifique du conflit, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à la déclaration émise par 10 membres de la Communauté européenne le 24 mai 1982 [voir A/37/285].

146. Aux frontières du Moyen-Orient, à Chypre, a éclaté une autre crise, bien que plus limitée mais qui pour nous, peuples de la Méditerranée, est elle aussi source de graves inquiétudes. Le 2 juillet dernier, je me suis rendu dans cette île afin d'aider à trouver une solution rapide au problème chypriote. Cette visite a permis d'approfondir utilement les aspects particuliers du contentieux local en vue des ouvertures concrètes susceptibles d'être retenues dans les négociations menées depuis longtemps entre les communautés. A cette occasion, l'Italie a réaffirmé qu'elle était disposée à fournir son assistance au Secrétaire général et à son représentant à Nicosie dans leur difficile tâche de médiation dans les négociations entre les deux communautés chypriotes. Le dialogue ainsi instauré est déjà utile en soi car il permet de relâcher nombre de tensions. L'amélioration du climat entre Grecs et Turcs pourrait également favoriser un rapprochement des positions des deux parties à Chypre.

147. Toujours dans le cadre des efforts déployés dans la région de la Méditerranée pour y créer les conditions d'une collaboration pacifique et fructueuse entre toutes les nations du littoral méditerranéen, il convient de noter également l'intérêt que porte le Gouvernement italien à Malte et à la consolidation de sa position de pays neutre dont nous souhaitons et favorisons sincèrement le développement dans le cadre d'un non-alignement authentique.

148. Il existe aussi une autre région — la corne de l'Afrique — à laquelle mon pays est rattaché par des liens profonds et qui, malheureusement, n'est pas encore sortie de la grave crise qui la secoue. Nous devons nous engager de plus en plus à favoriser le développement de ses peuples, sur les plans aussi bien bilatéral que multilatéral. Nous estimons que c'est là le problème concret à régler. Nous pensons en outre que dans le respect réciproque et dans celui des principes établis par l'Organisation de l'unité africaine [OUA], la collaboration et les négociations sont les deux moyens pour sortir de la crise actuelle dans la corne de l'Afrique. Cependant, nous avons assisté au cours de ces derniers mois à une nouvelle violation de frontières, celles de la Somalie cette fois, qui est très préoccupante et qui persiste encore aujourd'hui. Il faut que chacun prenne ses responsabilités et qu'il soit mis fin à ces actes de guerre.

149. Plus au sud, dans le continent africain, en dépit des initiatives militaires sud-africaines en Angola, que

nous condamnons fermement, les efforts visant à ouvrir à la Namibie les portes de l'indépendance, selon ce qui a été établi par l'Organisation des Nations Unies, ont beaucoup progressé, bien que trop lentement puisque l'année 1982 touche à sa fin sans que l'on soit parvenu au but fixé. Nous souhaitons, pour notre part, voir se renforcer dans cette phase finale la confiance nécessaire entre les parties, ce qui mettrait notamment l'Afrique australe à l'abri des répercussions des tensions mondiales.

150. La région de l'Atlantique Sud elle aussi a été agitée ces derniers mois par un grave conflit. Dès le début de la crise entre la Grande-Bretagne et l'Argentine dans les îles Falkland (Malvinas), l'Italie s'est activement employée à éviter une dégénération du conflit et à en limiter à tout prix les conséquences négatives, et cela en collaboration étroite avec les gouvernements des membres de la Communauté européenne, les Etats-Unis et de nombreux pays latino-américains qui se sont aussi efforcés de trouver des solutions pacifiques à la crise.

151. En me rendant récemment en Amérique latine, j'ai cherché, tout en tenant compte de la position prise par mon pays au cours du conflit, à offrir la contribution de l'Italie et la mienne en vue de rétablir, dans l'intérêt commun, les relations entre l'Amérique du Sud et la Communauté européenne. Nous sommes fermement convaincus que les relations, la coopération, l'entente entre les pays d'Europe et d'Amérique latine, auxquels nous sommes liés par la culture, la langue et la civilisation communes, sont fondamentales pour l'équilibre mondial.

152. En ce qui concerne le problème spécifique des îles Falkland (Malvinas), la position prise par l'Italie a été celle de condamner l'acte d'agression; elle a été et reste toujours en faveur d'une reprise du dialogue sans condition préalable entre Londres et Buenos Aires qui puisse avoir lieu dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et en ayant éventuellement recours aux bons offices du Secrétaire général.

153. Une autre région du monde qui donne aussi des inquiétudes à notre pays est l'Amérique centrale, où, aux causes locales de crise, qu'il faut toutes aller rechercher dans les conditions, aujourd'hui historiquement inacceptables, de privations sur le plan culturel, social, politique et économique imposées aux populations intéressées, se sont superposés récemment, à la suite d'inadmissibles ingérences étrangères, les contrecoups du contentieux Est-Ouest.

154. Nous estimons pour notre part qu'il faut s'efforcer par tous les moyens de remonter la pente vers la paix et nous approuvons par conséquent les initiatives multilatérales et bilatérales dans ce sens, ainsi que les plans d'aide mis en œuvre jusqu'ici pour aider les pays de la région, et auxquels nous souhaitons que la Communauté européenne pourra elle aussi contribuer.

155. En ce qui concerne l'Asie, la situation au Kampuchea, autre pays indépendant et non aligné victime d'une occupation militaire, continue de nuire au développement des relations entre les peuples asiatiques. Mon gouvernement estime que le règlement de cette crise doit être fondé sur la création d'un Kampuchea souverain, indépendant et neutre, doté d'un gouver-

nement politiquement représentatif et débarrassé de toute présence militaire.

156. En restant dans le domaine de l'Asie, je tiens encore à rappeler que la question coréenne demeure malheureusement toujours en suspens. Le Gouvernement italien souhaite qu'entre les deux Etats un dialogue s'entame, qui puisse déboucher sur un accord propre à garantir une coexistence pacifique en vue d'une réunification de la péninsule.

157. Les peuples estiment que l'Organisation des Nations Unies deviendra éventuellement le parlement de la concorde, de la paix et de la coopération : c'est là une entreprise des plus nobles, mais, certes, très difficile. C'est à nous, Etats Membres des Nations Unies, forts des douloureuses expériences de notre passé, qui nous dictent une clairvoyance prudente et une imagination consciente, c'est à nous qu'il incombe de ne pas tromper leurs espoirs.

158. J'ai déjà indiqué que le tableau de la société internationale actuelle est très loin de refléter les grands idéaux de la Charte de San Francisco et que la façon dont sont utilisés les mécanismes prévus dans cette dernière est loin d'être satisfaisante. Nous avons acquis dans mon pays la conviction qu'outre les voies qu'il nous revient d'explorer pour remédier à cette situation, nous pouvons faire un grand pas en avant en œuvrant plus intensément et plus activement au niveau des grandes régions géographiques, là où il est possible d'affronter les problèmes et de relâcher les tensions dans l'optique de la Charte, tout en tenant compte des traditions historiques et des réalités économiques et sociales communes.

159. C'est sur la base de cette conviction que l'Italie s'attache, aux côtés des neuf autres pays de l'Europe occidentale, à construire une grande communauté économique et politique, prête à collaborer avec tous les peuples, capable de constituer un important facteur d'équilibre et de progrès dans la société internationale; une communauté qui veut participer pleinement au dialogue universel dont l'Organisation des Nations Unies est le forum actuel.

160. La perspective toute proche de nouvelles adhésions, de rapports encore plus étroits et plus complexes entre les pays de la Communauté et le renforcement même de ceux qui existent déjà avec des groupes de pays d'autres continents, dont la Convention de Lomé est un exemple, montrent l'importance fondamentale de l'effort d'intégration de nos peuples pour parvenir à réaliser les idéaux supérieurs qui sont inscrits dans les principes de la Charte.

161. Au cours de ces 25 dernières années, la Communauté européenne, malgré les difficultés rencontrées sur son chemin, a pu donner, en vertu précisément de sa capacité d'évolution, une expression plus complète, dans le vieux continent et dans le monde, aux sentiments profonds d'égalité, de liberté et de justice qu'ont en eux les Européens, à leurs aspirations, à un dialogue constant et constructif avec tous les peuples. Il faut voir, dans cette ouverture vers le monde, la cheville ouvrière de l'action internationale de la Communauté.

162. C'est pour ces raisons que nous suivons avec un grand intérêt et approuvons pleinement le développement, également dans d'autres grandes régions de

divers continents, d'organisations qui, au niveau régional, affrontent les difficiles et souvent âpres questions internationales, unies dans leurs évaluations et leurs décisions par la conscience d'avoir des intérêts communs.

163. Une action fondée sur la paix, sur la justice et sur le bien-être des peuples, harmonisée au niveau régional, trouve son épicycle naturel et privilégié dans l'Organisation des Nations Unies. Il est temps de développer une solidarité active et capable de permettre aux Nations Unies d'œuvrer efficacement afin de transcrire en termes humains les progrès de notre époque et d'organiser l'immense potentiel actuel de la civilisation et de la technique.

164. M. PYM (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-septième session de l'Assemblée générale et vous souhaiter tout le succès possible dans l'exercice de vos fonctions. Je voudrais me joindre aux orateurs qui m'ont précédé et exprimer ma gratitude au Président sortant, M. Kittani, pour les efforts remarquables qu'il a déployés au nom de l'Assemblée. Il me fait également plaisir de rendre hommage au Secrétaire général qui, durant cette première année de l'exercice de son mandat, a fait preuve d'un discernement et d'une discrétion admirables dans l'exercice de ses responsabilités. Aucun éloge ne saurait rendre pleinement justice à son dévouement et à son intégrité. Il a déjà beaucoup fait pour l'Organisation et les Nations Unies ne sauraient être en meilleures mains.

165. Le maintien de la paix, le développement des relations amicales entre Etats, la promotion du progrès social et économique et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentaux au moyen de la coopération internationale, tels sont les nobles objectifs pour lesquels, en vertu de la Charte, les Nations Unies existent. Une fois de plus, nous devons évaluer dans quelle mesure ces objectifs ont été réalisés, examiner les problèmes auxquels est confrontée la communauté internationale et voir comment nous pouvons mieux réaliser nos objectifs communs. Ces objectifs ne sont pas exclusivement politiques; bien entendu, les problèmes non plus. La vie quotidienne de tous les peuples est tout aussi affectée par les décisions que nous prenons et les progrès que nous faisons à propos de questions économiques, sociales, humanitaires et commerciales. Les Nations Unies s'intéressent, à juste titre, aux questions telles que la productivité agricole, l'énergie, les programmes alimentaires et le contrôle de la population. Il s'agit là de questions auxquelles la Grande-Bretagne attache une grande importance, comme nous le faisons à l'égard de questions économiques internationales telles que le rôle des institutions financières et le rejet du protectionnisme et des guerres commerciales.

166. Je n'ai pas l'intention, aujourd'hui, de traiter en détail de tous les problèmes qui se posent à nous. Cela rendrait mon intervention intolérablement longue; cela reviendrait également à répéter en grande partie ce qu'a dit à la 8^e séance le Ministre des affaires étrangères du Danemark au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres. Je me propose de m'en tenir aujourd'hui aux questions de guerre et de paix. Cette année, nous avons peu de

raisons d'être satisfaits et aucune d'être contents de nous-mêmes. Le monde n'est pas plus pacifique aujourd'hui qu'il ne l'était il y a 12 mois. Au contraire, de nouveaux conflits sont apparus — plusieurs d'entre eux. D'anciens conflits se sont aggravés. Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, des milliers de vies innocentes ont été perdues, des centaines de milliers de personnes ont été obligées de quitter leurs foyers pour venir grossir le flot des réfugiés, d'innombrables gens ont assisté à la destruction de leurs biens et de leurs moyens de subsistance. Qui est responsable de ces souffrances et de ce gaspillage à grande échelle ? Je ne pense pas que le système des Nations Unies en tant que tel puisse en porter le blâme. La Charte reste aussi valable aujourd'hui qu'elle l'était lorsqu'elle a été rédigée, il y a près de 40 ans. Ce n'est pas non plus la faute de la façon dont les organes des Nations Unies sont constitués.

167. La faute en est à nous, Etats Membres. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général a attiré l'attention sur la nécessité de réexaminer la façon dont nous nous servons du système dont nous avons hérité. J'appuie chaleureusement cette thèse. Nous avons reçu ces propositions avec respect et nous les étudierons avec soin. Le Secrétaire général a aussi mis l'accent sur la nécessité fondamentale que les Etats Membres renouvellent leur engagement à l'égard de la Charte. De toute évidence, le système ne peut pas s'acquitter des tâches prévues par les fondateurs alors qu'il y a une tendance généralisée parmi les Etats Membres à ne pas remplir les obligations qui sont les leurs en vertu de la Charte. Nous constatons souvent, chose déprimante, que si un Etat est résolu à recourir à la force ou à violer le droit international, il est pratiquement impossible de l'en empêcher. Les guerres éclatent non pas parce que le système des Nations Unies est défaillant, mais parce que les ambitions nationales et les rivalités s'avèrent plus fortes que le respect des principes du droit international et de la Charte. L'impuissance des Nations Unies dans ces circonstances pourra sembler aux historiens du siècle prochain comme l'un des faits les plus extraordinaires de la vie internationale contemporaine. Je sais que le Secrétaire général est décidé à faire tout ce qu'il pourra pour améliorer la situation; de notre côté, nous ferons de notre mieux pour l'aider. Le premier pas à faire, c'est écarter les idées préconçues et les analyses qui nous sont favorables et revenir aux racines du problème.

168. Quels sont les principes de la Charte dont la violation est à l'origine de tant de nos conflits ? Tout d'abord, l'exigence, à l'Article 2 de la Charte, de régler les différends par des moyens pacifiques et de ne pas avoir recours à l'emploi illégal de la force. Comme les auteurs de la Déclaration de Manille sur le règlement pacifique des différends entre Etats — qui doit être examinée et, espérons-le, approuvée à cette session² — l'ont si justement dit, ni l'existence d'un différend, ni le fait qu'on ne réussisse pas à trouver une procédure pour le régler pacifiquement ne peut justifier l'emploi de la force par l'une ou l'autre des parties. Autrement, dans un monde où il y a tant de différences entre les nations, les forts en imposeraient inévitablement aux faibles et nous subirions tous la loi de la jungle.

169. Par extension de ce principe, le terrorisme doit également être éliminé. Les terroristes ne peuvent que desservir les causes qu'ils prétendent servir. Nous sommes toujours prêts à écouter les plaidoyers civilisés. Mais le terrorisme, cela veut dire le massacre d'innocents, des bombes placées dans des restaurants bondés, des passagers d'avions pris en otages ou criblés de balles, des diplomates assassinés. Personne ne saurait tolérer cela. La communauté internationale doit s'unir pour condamner les terroristes et les faire juger. Faire des exceptions ne peut qu'encourager ce fléau.

170. Par conséquent, je prie instamment tous ceux qui ne l'ont pas encore fait de signer et de ratifier les conventions de La Haye⁵, de Montréal⁶ et de Tokyo⁷ relatives à la sécurité de l'aviation civile et la Convention internationale contre la prise d'otages [*résolution 34/146, annexe*], ainsi que la Convention sur la prévention et la répression contre les personnes jouissant d'une protection internationale [*résolution 3166 (XXVIII), annexe*]. Et j'espère que ceux qui ont signé et ratifié ces conventions feront de leur mieux pour les respecter.

171. Un deuxième principe fondamental des Nations Unies est le respect des droits de l'homme consacré depuis 1948 dans la Déclaration universelle à laquelle nous souscrivons tous. Il est facile de respecter la Déclaration. Il nous reste à veiller à ce que ses dispositions soient suivies; c'est beaucoup plus difficile. Dans de nombreux pays, l'esprit et la lettre de la Déclaration sont constamment et délibérément ignorés. Ces dernières années, les Nations Unies ont marqué des progrès limités dans leur capacité de répondre à de telles situations; mais trop souvent, cette réponse est restée regrettamment inappropriée.

172. Un autre principe fondamental de la Charte est celui de l'autodétermination. C'est un principe dont l'application préoccupe l'Organisation et fait l'objet de débats depuis sa création. Le droit de tous les peuples à l'autodétermination est consacré dans les deux Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et relevé dans d'importants documents des Nations Unies tels que la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies. En fait, depuis longtemps, les Nations Unies considèrent l'autodétermination non seulement comme un simple principe, mais comme un droit inaliénable.

173. L'autodétermination est donc un élément fondamental de la politique étrangère de la Grande-Bretagne. Grâce à la reconnaissance de ce droit pour ce qui est de nos propres territoires dépendants, près de 50 membres de l'Assemblée générale ont pris place ici. Jamais, dans toute l'histoire du monde, on n'a assisté à un transfert de pouvoir aussi important, entrepris volontairement et délibérément. L'héritage de notre passé impérial n'est pas l'amertume ou la suspicion, mais l'amitié et la coopération.

174. Les réalisations des Britanniques en matière de décolonisation depuis la dernière guerre sont l'expression et l'application d'un principe que nous appuyons depuis longtemps ailleurs dans le monde. Pour ne donner qu'un exemple, au début du XIX^e siècle, la Grande-Bretagne a reconnu la lutte des nations nais-

santes d'Amérique latine pour l'indépendance. Nous avons été à leur côté et les avons appuyées. Nous avons été parmi les premiers à reconnaître la justesse de leurs aspirations et nous avons jeté les bases d'une amitié et d'un respect mutuel qui persistent à ce jour.

M. Fischer (Autriche), vice-président, prend la présidence.

175. L'exemple de l'Amérique latine montre au monde que le respect du droit à l'autodétermination était la façon juste et normale de s'acquitter des responsabilités coloniales. L'année prochaine sera célébré le bicentenaire de Simón Bolívar, et je tiens à lui rendre hommage et à rendre hommage aux nations à la naissance desquelles il a contribué. Nos relations avec les pays de l'Amérique latine, qui reflètent cette histoire, ont été et demeurent d'une grande importance pour nous.

176. Cette année, la Grande-Bretagne a participé elle-même à un grand conflit, un conflit que nous et nos collègues membres du Conseil de sécurité nous sommes efforcés énergiquement d'éviter. Le 1^{er} avril 1982, le Président du Conseil, au nom de tous ses membres, a lancé un appel à la Grande-Bretagne et à l'Argentine pour qu'elles fassent preuve d'une extrême modération. La Grande-Bretagne a répondu de façon positive à cet appel. La réponse de l'Argentine s'est traduite par une invasion militaire des îles Falkland. Après que l'invasion des Falkland par l'Argentine eut entraîné une rupture de la paix et que, le lendemain, le Conseil de sécurité se fut prononcé avec autorité, exigeant, dans sa résolution 502 (1982) que l'Argentine se retire, nous avons déployé tous les efforts possibles pour éviter de recourir à la force au titre de la légitime défense.

177. Le Conseil de sécurité s'est ainsi d'abord efforcé de décourager l'Argentine de procéder à une agression et, ensuite, lui a demandé de se retirer. Les efforts déployés par les Nations Unies — c'est-à-dire les efforts du Conseil de sécurité et du Secrétaire général lui-même — pour trouver à ce différend une solution pacifique ont reçu l'appui complet, actif et sans réserve du Gouvernement britannique, mais ces efforts ont échoué à cause de l'obstination de l'Argentine.

178. Tout au long de notre campagne visant à reprendre possession des îles, nous nous sommes soigneusement efforcés d'agir strictement dans le cadre de la Charte et, chaque fois, nous faisons rapport au Conseil de sécurité des mesures que nous prenions. La force que nous avons utilisée au titre de la légitime défense, conformément à l'Article 51 de la Charte, était la force minimum nécessaire pour amener les forces d'occupation argentines à se retirer. En agissant de la sorte, nous avons montré clairement que nous étions absolument déterminés à nous acquitter pleinement de nos obligations à l'égard des populations de nos territoires dépendants, conformément à l'Article 73. Nous ne saurions nous départir de cette détermination, et je tiens à le déclarer clairement.

179. En libérant le peuple des îles Falkland de la domination étrangère, nous avons également défendu le droit d'un peuple, petit mais authentique, de décider comment il doit être gouverné et comment il doit vivre. Nos pertes tragiques en hommes et en navires ont été considérables, mais nous avons pu prouver

que, dans certains cas, pourvu que l'on dispose de la volonté, du courage et du professionnalisme nécessaires, l'agression ne paie pas.

180. L'invasion de l'Argentine a eu lieu au moment où des négociations en toute bonne foi étaient en cours entre la Grande-Bretagne et l'Argentine. Nous discutons autour de la table de négociation avec les Argentins à ce moment précis et, soudainement et brutalement, ils ont décidé de procéder à une invasion militaire. Cette violation flagrante des principes du non-recours à la force et du règlement pacifique des différends a modifié de façon radicale la situation. Il sera extrêmement difficile en vérité de faire revivre notre confiance dans les intentions de l'Argentine. Cela prendra beaucoup de temps. Pourquoi, même maintenant, l'Argentine n'accepte-t-elle pas la cessation définitive des hostilités qu'elle a initiées à tort ? N'est-ce pas à l'Argentine de prouver qu'elle a renoncé à toute idée de recourir à la force ? N'est-ce pas à l'Argentine de faire preuve de respect à l'égard du droit à l'autodétermination, y compris le droit des habitants des îles Falkland ? L'Argentine respectera-t-elle maintenant les principes de l'Organisation des Nations Unies et les préceptes du droit international ? Voilà les questions auxquelles il doit être répondu si l'on veut reconstruire la confiance.

181. Mais le différend des îles Falkland, tout en étant très important pour la Grande-Bretagne, est loin d'être le seul exemple qui montre le mépris qu'ont certains Membres des Nations Unies à l'égard des principes fondamentaux de l'Organisation. Ce différend n'a certainement pas été le plus coûteux en vies humaines. La région qui a le plus souffert de la guerre au cours de cette année a encore été, sans aucun doute, celle du Proche-Orient et du Moyen-Orient.

182. L'invasion israélienne du Liban a été horriblement destructrice et a fait payer un prix terrible en vies humaines. Israël a des préoccupations de sécurité légitimes. Mais l'opération entreprise contre le Liban est allée bien au-delà des exigences israéliennes en matière de sécurité et a été conduite au mépris total des requêtes explicites du Conseil de sécurité. La force a été utilisée de façon disproportionnée et impitoyable et, dans ce processus, le peuple libanais et les civils palestiniens ont payé un prix cruel. On n'a pas besoin de beaucoup d'imagination pour comprendre l'amertume et le ressentiment qui sont les leurs.

183. Le droit à l'autodétermination du peuple palestinien et son aspiration à une terre qui sera la sienne sur la rive occidentale et à Gaza demeurent au centre de cette question. C'est uniquement en conciliant ce droit avec le droit d'Israël à vivre en paix à l'intérieur de ses propres frontières que l'on trouvera une solution durable à ce conflit navrant. Je pense — et nous devons certainement espérer — qu'une partie importante des populations en Israël et dans le monde arabe sont convaincues que la guerre ne paie pas et sont prêtes à des compromis en faveur de la paix. L'expérience que nous avons connue ici n'est guère encourageante, mais les propositions avancées par le président Reagan et par les chefs d'Etat arabes ont fait apparaître une nouvelle occasion et une nouvelle ouverture de négociation que nous ne pouvons pas nous permettre de voir gaspiller. Le choix incombe aux peuples de la région, mais ils vont avoir besoin de toute l'aide que nous pourrons leur donner.

184. Le conflit entre l'Iran et l'Iraq a été également impitoyable et sanglant. Il a coûté plusieurs milliers de vies humaines. Il est bien évident qu'il met gravement en danger la stabilité d'une région cruciale du monde, qui est vitale aux intérêts de nombreux pays ne faisant pas partie de cette région. Les deux parties doivent maintenant accepter le fait que la poursuite de ce conflit est stérile. Comme cela se produit souvent dans la guerre, les deux parties sont perdantes. Prolonger ce conflit ne ferait qu'accroître les souffrances de leurs peuples.

185. Bien que le Moyen-Orient ait récemment retenu notre attention, nous ne devons pas perdre de vue que les mêmes principes sont en cause dans d'autres régions. Il y a maintenant bientôt trois ans que l'Union soviétique a procédé à l'invasion militaire massive de l'Afghanistan. L'Assemblée générale a réclamé, par trois fois, que l'autodétermination du peuple afghan soit respectée, mais ces appels ont été cyniquement ignorés par l'Union soviétique. Personne ne sait combien de personnes ont été tuées; personne ne sait combien de villages ont été détruits ou combien d'innocentes vies humaines ont été perturbées. Tous ces faits sont étouffés, et on peut très bien comprendre pourquoi. Nous savons néanmoins que quelque 3 millions de réfugiés se sont enfuis de leur pays, imposant ainsi une énorme charge à leurs voisins. Le Pakistan est en train de s'occuper de ce problème d'une manière généreuse et digne d'éloges qui force notre admiration. Nous savons aussi que le peuple afghan continue de résister à l'imposition, par les armes soviétiques, d'un régime dont il ne veut pas. Il s'agit là d'un crime contre l'humanité, qui marque d'une tache nos annales communes.

186. Ensuite, au Kampuchea, un régime non représentatif est également maintenu au pouvoir par les forces armées de son voisin le plus proche. Dans ce cas, l'envahisseur est le Viet Nam. Le régime a été imposé par l'invasion militaire il y a plus de trois ans. Tous les efforts des Nations Unies et des pays voisins membres de l'Association des nations du Sud-Est asiatique — que nous avons appuyés sans réserve — pour convaincre les Vietnamiens de ne plus continuer à maintenir de force un régime servant leurs propres intérêts ont jusqu'à présent échoué. La formation récente d'une coalition de forces de résistance kam-puchéennes pourrait s'avérer être une mesure importante menant à une solution politique globale fondée sur l'autodétermination, et nous souhaitons qu'elle soit couronnée de succès. Comme dans le cas de l'Afghanistan, la Grande-Bretagne continuera à œuvrer avec tous les pays épris de paix pour trouver une solution juste à ce différend et pour garantir que les injustices qui se poursuivent ne soient pas oubliées.

187. Il en va de même pour la Pologne. En tant que pays européen, le Royaume-Uni est gravement préoccupé par les événements qui se déroulent en Pologne. La lutte que mène ce malheureux pays peut paraître, en surface, n'être qu'un problème intérieur pour certains alors qu'il est bien plus que cela. L'année dernière, à la même époque, le peuple polonais a entrepris de s'affranchir d'un régime qui lui avait été imposé de l'extérieur, sans qu'il ait jamais été consulté ou qu'on n'ait jamais songé à respecter son droit à l'autodétermination — cela dit en passant. Depuis, le régime polonais, encouragé et aidé par l'Union

soviétique, a pris les mesures qui à coup sûr réduiraient à néant l'espoir de ce peuple en une société plus libre et plus juste. Aucune personne éprise de liberté, aucun véritable démocrate, aucun être pour lequel les droits de l'homme ont une signification ne peut manquer de s'inquiéter et de s'indigner devant la vague d'oppression qui s'est abattue une fois de plus sur ce pays qui a déjà tant souffert et son valeureux et noble peuple. Nous ne devons pas cesser d'appeler aux autorités polonaises pour qu'elles reprennent la voie du renouveau et de la réforme. De même, nous ne devons pas cesser d'exiger de l'Union soviétique qu'elle permette aux peuples qui sont sous sa tutelle d'avoir un style de vie plus conforme à leurs traditions et à leurs aspirations, comme le prévoient les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

188. Par contre, il est bien réconfortant de pouvoir dire qu'on a avancé récemment vers la solution — sur la base d'une résolution du Conseil de sécurité — d'un des différends les plus graves que connaisse notre monde. Je suis heureux que le Royaume-Uni, membre du groupe de contact, ait pu contribuer à faire évoluer la situation vers le règlement du problème en Namibie. Car on a effectivement progressé. Même s'il est encore trop tôt pour dire que nombre des obstacles dressés sur la voie de l'indépendance namibienne seront surmontés, on peut néanmoins espérer que le peuple de Namibie aura bientôt l'occasion de décider de son propre avenir par le biais d'élections organisées sous le contrôle des Nations Unies. Si l'on pouvait parvenir de cette façon à une solution du problème en Namibie, ce serait assurément un succès à porter au crédit de la diplomatie opiniâtre et patiente qui est celle des Nations Unies. Je tiens aussi à rendre hommage aux parties au différend et aux Etats de première ligne pour l'attitude constructive qui a été la leur tout au long de ces négociations prolongées et délicates.

189. Si on pouvait ajouter le règlement de la question de Namibie à celui de la question du Zimbabwe, on aurait fait la preuve, une fois de plus, que les problèmes complexes que connaît cette région troublée de l'Afrique peuvent être résolus par des moyens pacifiques plutôt que par les conflits et la violence. Point n'est besoin de sacrifier d'autres vies humaines. Nous souhaitons qu'une évolution pacifique intervienne en Afrique du Sud elle-même et qu'une forme de gouvernement basé sur le consentement du peuple sud-africain tout entier soit mise en place.

190. Je me félicite également de voir apparaître les signes d'une évolution positive de la situation dans une autre région où les Nations Unies sont directement et depuis longtemps impliquées, à savoir la Corée. L'attitude positive adoptée par le Gouvernement de la République de Corée à l'occasion de ses contacts avec le Nord est très encourageante. A n'en pas douter, c'est là une étape prometteuse vers un règlement durable basé sur la compréhension véritable de la question de Corée.

191. Nombreux sont les Etats Membres qui ne sont pas directement concernés par les problèmes que je viens d'évoquer. Par contre, il est certaines questions internationales qui nous touchent tous; le désarmement, par exemple. Le Gouvernement britannique s'est engagé à rechercher des mesures réalistes, équi-

librées et vérifiables de contrôle des armements et de désarmement tant nucléaire que conventionnel, qui garantissent la paix à moindres frais dans la liberté et la sécurité, et il continuera de le faire.

192. La deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement a permis aux chefs d'Etat de réfléchir sérieusement à cette question. Cependant, cette session a été une instance pour passer en revue la question et lui donner un élan nouveau, mais pas pour négocier. Le travail de négociation proprement dit, le travail ingrat, c'est autre chose; il doit porter sur les armes stratégiques, les forces nucléaires de portée intermédiaire, la réduction équilibrée et mutuelle des forces et les armes chimiques.

193. Le principal objectif du Royaume-Uni comme des Nations Unies c'est la paix. Et comme la volonté de paix n'anime pas chacun d'entre nous à travers le monde, nous ne pourrions la réaliser que si chaque membre de la communauté internationale, sans exception, respecte les principes énoncés dans la Charte. Tous les Membres des Nations Unies doivent se souvenir — ils en ont la responsabilité — que l'Organisation a été créée pour préserver la paix. S'en servir comme d'un forum de rhétorique idéologique serait faire fi du respect qui lui est dû et diminuer ses chances de la voir atteindre ses objectifs.

194. J'ai déjà évoqué l'importance que mon gouvernement attache à la coopération économique internationale. Son bilan se passe de commentaires. J'espère qu'il en est de même pour tous ceux qui aborderont le sujet ici. Dire que cette coopération présente un défi moral n'est pas très neuf. Mais ce concept a fait son chemin devant les pénibles réalités de notre monde économique actuel : croissance à peine marquée, inflation endémique, chômage en hausse. Si ce sont là des problèmes graves pour les pays développés, ils peuvent être dévastateurs pour les pays en développement.

195. Aussi est-il plus que jamais dans l'intérêt mutuel des pays développés et des pays en développement de s'unir. Le redémarrage d'une croissance constante, le progrès équilibré et réciproque du commerce mondial, le bien-être social et économique des pays en développement — et plus particulièrement de ceux à faibles revenus — sont notre intérêt à tous. Nous sommes convaincus qu'il est nécessaire d'affronter résolument ces problèmes d'actualité et nous en attestons par l'aide importante que le Royaume-Uni apporte à l'IDA et la troisième contribution que nous avons faite récemment à la sixième reconstitution des ressources de l'IDA; notre adhésion à un système commercial mondial ouvert; notre opposition aux mesures protectionnistes; notre contribution, au plus haut niveau, à l'aide publique au développement et aux flux de capitaux privés. Je fais miennes les observations du Ministre des affaires étrangères du Danemark qui a pris la parole à la 8^e séance au nom des 10 Etats membres de la Communauté européenne : les questions Nord-Sud exigent de nous tous un engagement permanent.

196. La politique étrangère britannique est résolument basée sur le respect des principes que je viens d'évoquer. Nous continuerons à lutter pour le maintien de la paix. Nous y œuvrerons de concert avec tous les amis et les alliés que nous comptons à travers le monde. Dans cette quête pour la paix les faux-

semblants et les ruses n'ont pas leur place et, à moins que nous fassions résolument face aux problèmes qui sont au cœur de chaque conflit et de chaque différend, à moins que nous les affrontions tous ensemble, décidés à les résoudre sans recourir à la violence ou même à la guerre, nous ne réussirons pas.

197. Allons donc de l'avant, avec détermination et réalisme, travaillons ensemble pour cette paix à laquelle les milliards de personnes que nous représentons ici aspirent tant.

198. M. PÉREZ-LLORCA (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, tout en félicitant M. Hollai de son élection unanime au poste de président de l'Assemblée, je tiens à lui exprimer la confiance de ma délégation dans son expérience et sa profonde connaissance des questions que l'Assemblée va examiner. Nous lui assurons notre collaboration dans l'espoir de contribuer ainsi au succès des travaux de la trente-septième session.

199. Je félicite également le Président sortant, M. Kittani, qui a dirigé les travaux de l'Assemblée l'année dernière en faisant preuve de qualités d'impartialité et de pondération que nous devons tous reconnaître et dont il y a lieu de se féliciter.

200. Pour la première fois dans l'histoire de l'Organisation, la responsabilité de la direction du Secrétariat a été confiée à un Latino-Américain. L'Espagne partage la satisfaction et l'orgueil légitimes du Pérou et de tous les peuples latino-américains, et renouvelle sa confiance dans les qualités politiques de M. Pérez de Cuéllar, que les faits ont confirmées. Son expérience et ses qualités bien connues ont eu l'occasion de se manifester au cours des derniers mois, à des heures critiques, où il a mis avec patience, sagesse et dévouement tous ses efforts au service de la paix.

201. Pendant l'année qui s'est écoulée depuis le début de la trente-sixième session, on ne peut dire que l'Organisation des Nations Unies est parvenue à réaliser les objectifs de la Charte concernant la coexistence et la coopération internationales. Aux problèmes hérités du passé, sont venus s'ajouter de nouvelles tensions et de nouveaux conflits, avec leur cortège de pertes humaines, de dommages irréparables, de souffrances, de situations encore plus dangereuses, qui ont malheureusement contribué à discréditer davantage l'Organisation. Sur le plan du désarmement comme sur celui de la progression de la coopération économique, deux questions importantes, aucun progrès n'a pratiquement été réalisé.

202. Mon pays est membre du Conseil de sécurité depuis près de deux ans. Depuis qu'elle assume ces responsabilités, ma délégation a pu participer activement à l'examen de questions comme celles du conflit au Moyen-Orient, de la situation en Afrique australe, de la crise au Liban et du problème des Malvinas.

203. Dans toutes ces questions, nous avons maintenu une position absolument indépendante qui se fonde sur l'application des principes de notre politique extérieure, défendant la Charte et les résolutions adoptées aux Nations Unies. Nous avons toujours essayé de faire en sorte que les mesures du Conseil soient suffisamment rapides et efficaces pour éviter des affrontements ouverts et des pertes humaines.

204. La délégation espagnole a pris part aux délibérations du Conseil de sécurité ainsi qu'aux négociations entre ses membres et les parties intéressées pour trouver une solution aux conflits. Lorsque l'Espagne a estimé que son initiative était nécessaire, elle a présenté au Conseil des projets de résolution s'inspirant de ces principes et tenant compte des aspects humanitaires.

205. Parfois nos efforts ont abouti à l'adoption de résolutions, dans d'autres cas nos efforts ont échoué. Malheureusement, certains pays ont davantage fait confiance à la victoire par le recours aux armes qu'aux dialogues et aux négociations fructueuses. Du moins, il nous reste la satisfaction de penser que nous avons lancé des appels en faveur de la paix, de négociations et de compromis et que nous avons pu parfois éviter les effusions de sang. Néanmoins, un minimum de lucidité nous donne à penser que cette année la raison de la force l'a emporté sur la force de la raison.

206. Au cours de cette année, l'Espagne a poursuivi son intégration dans les institutions politiques, économiques et défensives du monde, dont elle est devenue membre, se montrant en cela fidèle à sa vocation européenne et occidentale et consciente du fait que ses intérêts nationaux et ceux de la paix ainsi que les progrès internationaux exigeaient cette pleine normalisation de sa présence dans son ambiance naturelle, consciente également que grâce à cette normalisation elle contribuait à servir l'objectif de l'égalité et de la défense absolue, sans compromis de sa propre souveraineté, et que ces objectifs se trouvaient mieux servis ainsi qu'en adoptant une position marginale. C'est ce qu'exigeaient notre histoire, notre culture et notre propre situation géographique, et ce que permettaient nos valeurs politiques de liberté et de démocratie pluraliste.

207. Nous avons pris notre place naturelle en Europe et en Occident; nous l'avons fait sur un pied d'égalité et dans le cadre du respect de notre souveraineté en dépassant les simples relations indirectes qui existaient antérieurement. Cela n'a fait qu'augmenter notre indépendance d'action extérieure et notre capacité d'agir dans le monde; j'en veux pour preuve nos activités au Conseil de sécurité.

208. Nous l'avons fait parce que nous sommes convaincus que notre action ne va à l'encontre de personne, et que par là nous ne faisons que protéger nos intérêts nationaux, conscients en fin de compte que le rétablissement historique de l'Espagne dans sa position d'égalité avec les nations occidentales enrichit et renforce la dimension naturelle et profonde de notre être historique et la dimension de l'Amérique latine, en même temps qu'il favorise notre projection dans d'autres domaines où nous avons des liens particuliers, par exemple nos liens avec les peuples méditerranéens, arabes et africains.

209. Au cours de ces dernières années, nos relations avec les peuples frères de l'Amérique ont augmenté de façon spectaculaire dans le domaine des échanges économiques, commerciaux et techniques, de la coopération culturelle, de l'enseignement, de la présence et des contacts humains, grâce à la participation pleine et entière de l'Espagne dans l'ensemble institutionnel qui constitue la communauté de ses peuples.

210. Nous sommes donc devenus membres de la CEPAL, nous avons été observateurs au Pacte andin et nous avons souscrit, en tant que membres de plein droit, aux conventions Andrés Bello, cette année même, et Hipólito Inanue et Simón Rodríguez en 1981. Il est évident qu'une meilleure insertion de l'Espagne rend sa présence en Amérique et la présence de l'Amérique en Espagne plus profondes, et l'horizon plus vaste.

211. Nous avons aussi une volonté politique qui nous lie à l'Amérique latine, qui fait qu'à l'Organisation et dans d'autres instances internationales dont l'Espagne est membre, nous avons été amenés à défendre les problèmes et les justes causes de ces peuples frères que l'Espagne reprend à son compte et défend comme s'ils étaient les siens.

212. Il y a eu des mois de crises et de problèmes qui ont été profondément ressentis en Amérique latine. La grave situation en Amérique centrale, dont la violence et les tensions ont débordé les frontières de cette zone du monde, ont pris des proportions alarmantes. L'instabilité augmente en raison de la détérioration des économies nationales, qu'aggrave une conjoncture internationale adverse et une absence de compréhension de la part des pays économiquement puissants qui réduisent à des chiffres le traitement de questions aussi importantes pour l'Amérique latine que le commerce des produits de base, dont dépendent le développement et la survie de peuples entiers.

213. Les différents plans et les diverses propositions de paix concernant l'Amérique centrale n'ont pas atteint l'objectif que l'on s'était fixé. Le plan cohérent et raisonnable du Président du Mexique, M. López Portillo, et les propositions de réunions centre-américaines, qui ont leur origine au Panama, n'ont pas encore atteint leur phase de maturité et d'exécution, parce que l'horizon commun est tenaillé par l'incompréhension et la violence.

214. L'Espagne a suivi et continue de suivre avec une attention particulière et avec une préoccupation croissante l'évolution du drame de l'Amérique centrale et estime qu'il est nécessaire de mettre au point un schéma de solutions fondé sur une série d'idées maîtresses qui, à notre avis, pourraient être les suivantes : rejet des appels aux solutions militaires, qui n'ont pas d'efficacité, en ayant confiance, en revanche, en une négociation politique qui rassemble toutes les forces nationales; appel au principe de la non-intervention, qu'il faut appliquer de manière rigoureuse en Amérique latine, pour permettre à chaque peuple de choisir son propre destin; disposition à aider à consolider les solutions démocratiques et pluralistes, en étant convaincus de la nécessité d'assurer la coexistence pacifique sur la base du respect de la vie dans la liberté et des exigences de la justice sociale; condamnation sans équivoque, et sans distinction, de la violation des droits de l'homme, sans exceptions territoriales ou idéologiques.

215. Dans l'affirmation de ces éléments, le Gouvernement espagnol sera toujours prêt à déployer tous ses efforts, comme il l'a fait devant cette instance des Nations Unies et comme il l'a proclamé publiquement dans la Déclaration de Bogotá en août dernier. L'Espagne, qui comprend l'origine des problèmes de ces

peuples, et qui les ressent comme s'ils étaient les siens, sait qu'il est erroné de compter sur le passage du temps ou les formules unilatérales, parce que la situation en Amérique centrale exige des solutions urgentes avant qu'elle ne dégénère en un conflit qui affecte toute la région et se transforme en l'un des foyers importants de la crise mondiale.

216. La tragédie centre-américaine est d'autant plus dramatique qu'elle était évitable. C'est pourquoi il faut obtenir l'engagement collectif de respecter les frontières; tranquilliser les Etats d'Amérique centrale quant au respect de la non-ingérence et de l'autodétermination de leurs peuples; écarter les revues d'armes, qui inquiètent les voisins et font passer les exigences guerrières avant les nécessités sociales, en déformant les mécanismes démocratiques de gouvernement; faire l'effort nécessaire pour moderniser les sociétés et encourager le respect rigoureux des droits de l'homme. Si nous acceptons tous la tâche consistant à favoriser le rétablissement des équilibres sociaux et politiques, en facilitant la négociation entre les forces démocratiques et représentatives et en évitant l'impasse de l'affrontement armé et de la radicalisation politique, il nous sera permis d'espérer restaurer la paix et la stabilité dans toute la région. Le Gouvernement espagnol est le premier à souhaiter cette paix et cette stabilité, et il est disposé à collaborer de toutes ses forces, conjointement avec les peuples frères latino-américains, à la réalisation de ce noble objectif.

217. Un autre centre de tension en Amérique latine existe dans l'Atlantique sud, où une situation coloniale a abouti à un épisode de guerre triste et sanglant. Le Gouvernement espagnol a suivi avec angoisse l'évolution du conflit armé dans les Malvinas, affrontement qui n'aurait jamais dû avoir lieu et qui aurait pu être évité si les appels au dialogue et à la négociation, appels réitérés avec insistance par l'Espagne, avaient été entendus. On sait très bien que mon pays a fait de nombreuses démarches, tant sur le plan bilatéral que sur le plan international pour essayer d'enrayer l'escalade devant aboutir à une guerre anachronique et insensée, afin d'éviter l'effusion de sang, les grandes pertes matérielles et l'énorme abîme de ressentiment et de divergence qui s'est ouvert entre l'Amérique latine et l'Europe. D'autres pays et le Secrétaire général nous ont appuyés dans ces efforts. Mais nos appels n'ont pas été entendus, et nous en connaissons tous les conséquences désastreuses.

218. Maintenant, étant donné qu'il n'a pas été possible d'éviter la guerre, il convient de redoubler d'efforts pour assurer la paix à l'avenir. A cette fin, l'Espagne, qui, depuis le tout début de la crise, s'est opposée à l'emploi de la force comme moyen de régler les différends internationaux, estime qu'il est indispensable d'entamer les négociations sur le fond du problème, qui n'est autre que la décolonisation du territoire, pour parvenir à une solution diplomatique qui envisage le rétablissement de la pleine intégrité territoriale de l'Argentine ainsi que la sauvegarde et la garantie des intérêts et droits légitimes de la population des Malvinas. C'est là la seule façon d'éliminer définitivement les racines d'un conflit qui, autrement, se transformerait en un facteur permanent de tension et de déstabilisation de toute la région, avec l'impact négatif prévisible sur les relations entre l'Europe et

l'Amérique latine, dont l'harmonie et le raffermissement sont, à notre avis, absolument nécessaires.

219. Au cours des derniers mois, la situation au Moyen-Orient n'a cessé de s'aggraver. Malgré l'existence de certains éléments positifs, tels que la récupération par l'Égypte de la totalité du Sinaï, d'autres faits, comme l'annexion illégale des hauteurs du Golan, et, tout récemment, la brutale intervention armée d'Israël au Liban avec toutes ses conséquences tragiques, ont constitué un défi constant à la communauté internationale et une véritable insulte à la conscience de l'humanité.

220. L'Espagne a, depuis qu'elle siège au Conseil de sécurité, coopéré activement à la recherche d'une solution et à l'entreprise d'une action humanitaire qui puisse alléger les souffrances des peuples libanais et palestinien. Les résultats ont été fort modestes. Les résolutions du Conseil de sécurité, qui ont force obligatoire pour tous les États Membres de l'Organisation, n'ont eu aucune efficacité. Nous avons été les témoins de l'impuissance de l'Organisation à empêcher l'invasion du Liban, l'attaque de Beyrouth et même, sur un plan où l'horreur se situe au-delà de toute considération politique, le sacrifice de centaines de victimes innocentes dans les camps de réfugiés palestiniens — un acte atroce de barbarie qui rappelle des actes que nous croyions appartenir au passé.

221. Dans les ruines de Beyrouth et la nouvelle tragédie du peuple palestinien, se profilent, cependant, certains éléments qui laisseraient entrevoir un commencement de solution du problème. Il y a de nombreuses années que l'Espagne signale devant cette instance que toute solution du conflit du Moyen-Orient doit nécessairement passer par la reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien.

222. Les principes de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité continuent d'être valables, y compris le retrait de tous les territoires occupés et le droit de tous les États de la région de vivre en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, droit que l'Espagne accepte, reconnaît et respecte et dont elle n'exclut personne. Mais, en même temps que cette reconnaissance, il convient de placer l'acceptation du fait palestinien dans son contexte. L'Espagne se félicite des nouvelles propositions, notamment le plan arabe élaboré à Fez, qui indiquent l'acceptation croissante de tous les éléments politiques nécessaires pour parvenir à une solution juste, durable et globale du problème du Moyen-Orient.

223. L'Espagne, qui désire intensifier sa coopération avec tous les pays d'Afrique, vit de très près les problèmes qui affectent ce continent. Nous estimons que nous avons avec ces pays, et plus particulièrement avec ceux de la bande septentrionale, des liens qui, bien au-delà du voisinage géographique immédiat, découlent d'anciens liens historiques et culturels qui nous unissent à la nation arabe.

224. La volonté résolue de l'Espagne de maintenir une coopération fructueuse avec les pays voisins du Maghreb est bien connue, de même que notre désir de trouver au problème du Sahara occidental une solution qui donne satisfaction à toutes les parties, qui soit fondée sur les principes et les résolutions des Nations Unies et de l'OUA, et qui soit l'expression de la volonté de la population.

225. Nous croyons au rôle décisif que peut jouer l'OUA pour résoudre les problèmes du continent et éliminer les tensions qui existent à l'heure actuelle. La volonté de l'Espagne de coopérer sur le continent africain met en relief tant notre prise de position politique que nos liens de plus en plus étroits de coopération avec divers pays de ce continent, et qui revêtent une importance particulière dans le cas de la République de Guinée équatoriale. C'est une nation africaine de langue espagnole qui se trouve à une importante étape de renouvellement de ses institutions politiques avec l'approbation, par voie de référendum, d'une nouvelle constitution et qui a fait un grand effort de développement économique. L'Espagne a accueilli avec satisfaction la réunion de la conférence des donateurs à cette République, sous l'égide des Nations Unies, conférence à laquelle elle a participé activement; elle renforcera les liens de coopération avec cette nation, en tenant compte de la volonté exprimée par le peuple et le gouvernement de cette République et en respectant pleinement ses options, son indépendance et sa souveraineté.

226. En ce qui concerne le problème de la Namibie, nous voyons avec préoccupation que les espoirs de parvenir à un règlement imminent se heurtent à de nouvelles difficultés toujours croissantes. L'Espagne estime qu'il est nécessaire d'appliquer immédiatement les plans d'indépendance du Territoire qui sont contenus essentiellement dans les résolutions 385 (1976) et 435 (1978) du Conseil de sécurité dont nous appuyons les principes et les dispositions.

227. Nous réitérons notre rejet de la pratique odieuse de l'*apartheid*, qui constitue non seulement une violation flagrante des droits de l'homme, mais représente aussi une source de graves tensions, mettant en danger la paix et la sécurité de cette zone et constituant un défi permanent à l'Organisation.

228. Quant au problème de Chypre, nous sommes favorables à ce que tous les efforts soient poursuivis dans le cadre de l'Organisation pour relancer le dialogue intercommunautaire, sur lequel devrait être fondé l'avenir pacifique de ce pays et le développement économique du peuple chypriote, en vue de parvenir à une solution satisfaisante, sur la base du respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de Chypre.

229. Dans d'autres régions du monde, il existe d'autres tensions et d'autres affrontements armés, auxquels l'Organisation doit essayer de mettre fin. La guerre entre l'Iran et l'Iraq, pour ne citer qu'un seul exemple, dure depuis plus de deux ans, entraînant d'énormes pertes en vies humaines et des souffrances pour les deux parties. Le Gouvernement espagnol voit avec douleur et préoccupation ce conflit qui oppose deux pays amis, et l'Espagne est disposée à appuyer tous les efforts tendant à trouver une solution.

230. Pour ce qui est de l'Afghanistan, trois ans après l'invasion, on ne voit toujours pas de solution à cette intervention armée étrangère que nous avons dénoncée à diverses reprises. Il faut continuer d'insister pour qu'une pression internationale soit exercée afin d'obtenir la libération de l'Afghanistan. Nous espérons donc que l'Assemblée générale réitérera ses résolutions exigeant le retrait des forces militaires

étrangères et le rétablissement de l'Afghanistan en tant que pays libre et indépendant.

231. A Gibraltar persiste une situation, qui, selon les recommandations des Nations Unies, doit prendre fin par le biais de négociations entre l'Espagne et le Royaume-Uni. Ce principe a été accepté par le Gouvernement britannique, qui, en signant la Déclaration de Lisbonne⁸, s'est engagé à résoudre par la voie de la négociation, tous ses différends avec l'Espagne sur Gibraltar, dans un esprit d'amitié et conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies; cet engagement a été renouvelé récemment.

232. Le climat de dialogue et de compréhension, climat qui doit nécessairement précéder et accompagner toute négociation et qui, à nos yeux revêt une importance décisive, a été affecté par des événements ultérieurs qui ont entraîné des ajournements, et par des circonstances qui ont eu une influence négative sur l'intensité, la sérénité et le sérieux qu'exigent selon nous ces négociations. Mais la négociation authentique, telle que l'Espagne se l'était proposée conformément à ses activités aux Nations Unies, et devant d'autres instances, est la seule voie possible. Nous sommes convaincus que la persistance d'une situation de ce genre est contraire aux buts et aux principes de la Charte, comme l'Assemblée l'a déclaré à plusieurs reprises, et nous estimons également que deux pays démocratiques tels que l'Espagne et le Royaume-Uni doivent résoudre ce problème par la voie civilisée du dialogue et de la négociation. Mais il convient que la négociation soit sincère et examine tous les éléments du problème et notamment celui portant sur la question de la souveraineté. Toute tentative d'éluder cet élément pour des raisons conjoncturelles, aussi fortes que soient les passions qui se sont éveillées, constituerait une grave responsabilité qui pourrait nuire au processus visant à une solution du problème.

233. Pour ce qui est de la population de Gibraltar, je tiens à dire une fois encore que l'Espagne accepte que ses intérêts soient pris en considération et pleinement protégés au cours de ces négociations, et que le maintien et la protection de son bien-être ainsi que la protection de ses droits doivent également faire partie de la solution du problème. Le Gouvernement espagnol n'a aucune haine à l'égard de cette population, et n'a pas l'intention de porter atteinte à sa citoyenneté ou d'intervenir dans toute autre question de ce genre dans ses relations avec le Royaume-Uni.

234. L'Espagne a pour objectif de rétablir son intégrité territoriale en récupérant, par le biais de négociations avec le Royaume-Uni, cette partie de son territoire, et en préservant les intérêts, les droits et le bien-être de la population. Cela a été la doctrine des Nations Unies, selon laquelle le principe de l'intégrité territoriale, consacré dans le paragraphe 6 de la Déclaration qui figure dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, s'applique à ce cas, et prime tout autre critère. Cette doctrine a été établie par les Nations Unies d'une manière irrévocable, claire et manifeste pour la solution de ce problème.

235. Je voudrais parler d'autres questions qui montrent la nécessité de nos travaux et de l'Organisation, et la faible efficacité que l'Organisation a eu malheureusement au cours de ces dernières années.

236. La première est celle des droits de l'homme, qui, par sa nature, est en même temps la fin ultime de toute activité politique et de toute organisation de ce caractère, et dont le respect authentique représente la clef de la solution pacifique de tous les problèmes nationaux et internationaux.

237. L'Espagne attache une très grande importance au respect de ces droits sur les plans intérieur et international, avec l'intensité et la passion de celui qui a retrouvé ce qu'il avait perdu. La reconnaissance constitutionnelle par l'Espagne de la valeur des déclarations internationales et européennes dans ce domaine, son acceptation de tous les mécanismes de contrôle au niveau international et au niveau européen, sa pleine participation aux travaux du Conseil de l'Europe et les initiatives qu'elle a prises aux Nations Unies et au sein d'autres organismes, dans ces domaines, sont bien connues et démontrent la sincérité de sa position. Il y a beaucoup à faire en matière de protection des droits de l'homme, et il faut, comme je l'ai dit auparavant, dépasser les limites ou les antécédents géographiques et idéologiques qui, par leur manque de sincérité radicale empêchent tout progrès en la matière.

238. Le premier de ces droits de l'homme est le droit à la vie, ce droit qui est foulé aux pieds quotidiennement par les terroristes. Le terrorisme dépasse les frontières, c'est pourquoi la coopération internationale est nécessaire pour lutter contre lui. Déjà dans le passé, nous avons souligné cette nécessité, et à la trente-sixième session de l'Assemblée, j'ai déclaré ce qui suit :

“Dans l'ordre international, la conséquence de tout cela est évidente : on ne peut temporiser avec les terroristes sans mettre la paix en péril. D'autre part, personne ne peut se définir comme persécuté politique — c'est le masque le plus souvent porté par le terroriste — s'il s'agit d'une personne libre dans une société politique libre. Voilà pourquoi on peut proposer sans aucun risque le changement politique par le moyen d'un mécanisme électoral périodique qui permette l'expression pluraliste des options; personne ne peut alors prétexter la persécution politique. Par définition, il n'y a pas de délinquant politique dans une démocratie authentique; s'il y a une démocratie, il n'y en a pas; s'il y en a, il n'y a pas de démocratie.

“Il est aberrant d'imposer par la force un droit brutal inexistant, de tuer et de prétendre à une protection en dehors des frontières, en avançant comme prétexte la quête d'une liberté politique que l'on a déjà.” [12^e séance, par. 241 et 242.]

239. Cette coopération, que nous avons demandée il y a un an, nous l'avons défendue et recherchée avec fermeté, empressement et courage à tous égards et dans toutes les instances où nous siégeons. Dans les organisations européennes et occidentales comme dans celles ayant vocation universelle, nous avons contribué à créer une sensibilité et à éveiller une conscience à l'égard du caractère aberrant et abject du terrorisme sur le plan moral et de ses conséquences sur le plan social et politique. Les progrès qui ont été faits ne peuvent nous faire oublier cependant l'existence, dans des cas de plus en plus isolés d'attitudes inconscientes ou dictées par l'absence de solidarité,

que l'on ne peut expliquer que par un égoïsme myope et menant au suicide. Ces attitudes sont particulièrement graves et plus douloureuses encore lorsque ces faits se produisent entre pays voisins.

240. La situation des migrants constitue un autre aspect qu'une organisation internationale doit prendre en compte de façon significative en ce qui concerne les droits de l'homme. Si un groupe mérite bien, avec les réfugiés, la reconnaissance et la protection internationales, c'est bien celui des migrants. L'Espagne continuera d'agir pour qu'on adopte un ensemble de normes claires et précises protégeant avec efficacité les droits des migrants et des travailleurs à l'étranger, qui ont tant besoin de protection juridique, de solidarité sociale et de sécurité économique. Le Gouvernement espagnol a déjà présenté à l'Assemblée générale des propositions concrètes et des documents de travail⁹ afin d'obtenir le plus vite possible un accord international garantissant les droits du travailleur migrant.

241. Le panorama économique international non seulement ne s'est pas amélioré mais, d'après tous les indices, il pourrait même se détériorer dans les mois à venir. La crise financière qui menace de dénaturer tout le système monétaire international et les difficultés que l'on rencontre dans les marchés des produits de base et qui affectent précisément les économies les plus vulnérables conduisent les pays les moins développés à des situations de plus en plus intenable.

242. L'Espagne est en faveur de négociations globales dans le cadre des Nations Unies. Leur préparation doit être ouverte à tous les Etats intéressés pour éviter les risques d'une répétition du dialogue Nord-Sud selon des schémas qui n'étaient guère viables. L'expérience des dernières années a montré l'interdépendance des diverses économies qui sont affectées par des problèmes mondiaux dont la solution exige des travaux préparatoires et des négociations où seront représentées toutes les parties intéressées.

243. Il est évident que l'une des raisons des difficultés économiques existantes tient à l'effort d'armement. L'Espagne, dans ce domaine — c'est un fait évident et reconnu par tous — a fait de la défense nationale, sur le plan politique, international et militaire, une défense véritable sans menacer qui que ce soit. Elle affirme son inquiétude devant cet effort d'armement ainsi que devant la maladresse, plus encore que devant le manque de sincérité, avec laquelle certains de ceux qui pourraient contribuer véritablement au désarmement abordent parfois ce problème.

244. Le Gouvernement espagnol a pris de nombreuses initiatives dans ce domaine et appuiera toutes celles dont l'efficacité et le réalisme nous aideront à faire des progrès dans ce domaine en visant à protéger la sécurité et l'équilibre et en rejetant les considérations manichéennes et la recherche d'effets de propagande.

245. Le 12 octobre prochain commencera la décennie qui devra prendre fin en 1992, date à laquelle aura lieu le 500^e anniversaire de la découverte de l'Amérique. Lorsque les trois caravelles espagnoles ont atteint les côtes de l'Amérique en cette matinée de 1492, elles ont mis en rapport les vieux territoires de l'Europe avec un continent fabuleux que ses explorateurs appelèrent le Nouveau Monde. Ainsi, la terre devenait ronde et l'histoire devenait universelle.

246. Qu'il me soit permis de rappeler ces éphémérides devant l'Organisation qui a justement vocation universelle. Le rôle joué par la nation et la Couronne espagnoles dans cette découverte me donnent le droit de me faire l'écho de l'initiative qu'a prise la République dominicaine afin que l'Assemblée déclare l'année 1992 "Année du 500^e anniversaire de la découverte de l'Amérique". Le Gouvernement espagnol se félicite de cette initiative et l'appuie sans réserve.

247. Nous estimons que la responsabilité de la commémoration du 500^e anniversaire de cette découverte doit être universelle, afin d'apporter dans tous les coins de la terre et dans toutes les consciences le souvenir du passé américain, de sa réalité présente et de ses promesses d'avenir, avenir dans lequel l'Espagne voit l'une des grandes espérances de notre temps.

La séance est levée à 14 heures.

NOTES

¹ Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki le 1^{er} août 1975.

² Adopté ultérieurement par l'Assemblée générale, voir résolution 37/10, annexe.

³ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.IX.2.

⁴ Voir A/36/215, annexe, sect. IV, décision 1 (I).

⁵ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 860, n^o 12325, p. 112.

⁶ *Ibid.*, vol. 704, n^o 10106, p. 219.

⁷ *United States Treaties and Other International Agreements*, vol. 24, première partie (1973), p. 568.

⁸ Voir A/AC.109/603 et Corr.1.

⁹ Voir A/36/378.